



CONDITIONS & TARIFS

DES OPÉRATIONS & SERVICES BANCAIRES AUX PROFESSIONNELS

Au 1^{er} janvier 2024



**CAISSE
D'ÉPARGNE**
CEPAC

Ce document vous indique les conditions et tarifs des opérations et services bancaires appliqués à la clientèle des professionnels en vigueur au 01/01/2024.

La Caisse d'Épargne CEPAC a, depuis toujours, fondé ses relations avec vous et tous ses clients sur la confiance et la transparence :

- Lors de toute ouverture de compte, nous vous remettons une Convention précisant les conditions de fonctionnement des produits et services qui lui sont rattachés. Dans le cas où celle-ci ne vous aurait pas encore été remise, vous pouvez vous la procurer dans votre agence Caisse d'Épargne ou sur notre site www.caisse-epargne.fr/cepac.
- Nous vous laissons le choix de souscrire tous les produits et services de votre compte courant dans le cadre d'une offre groupée de services ou à l'unité.

Les conditions de la présente brochure ne s'appliquent pas aux clients qui seraient transférés vers la Banque Judiciaire. Dans ce cas, il conviendra de se référer à notre brochure de tarification spécifique Banque de l'ORME.

Votre agence Caisse d'Épargne se tient à votre disposition pour vous apporter toute information complémentaire et pour vous conseiller sur les services les mieux adaptés à vos attentes.

**Retrouvez l'ensemble
de nos conditions tarifaires
sur le site Internet :**
www.caisse-epargne.fr/cepac⁽¹⁾

Nota : les conditions ne sont pas limitatives et peuvent être modifiées à tout moment, dans les conditions prévues par la réglementation, selon l'évolution de cette dernière et des conditions de marché. Les prix sont exprimés hors taxes.

TVA Lorsque ce sigle de couleur rouge est affiché, la prestation est soumise à la TVA. Dans ces cas, au montant des frais, commissions et taux exprimés en hors taxes, s'ajoute, lorsqu'elle est due, la TVA au taux en vigueur au jour de la facturation dans le territoire concerné.

Lorsque figure l'icône "", il s'agit d'un tarif réglementé, conformément à la loi.

(1) Coût de connexion selon votre fournisseur d'accès internet

SOMMAIRE

1 OFFRES GROUPÉES DE SERVICES TVA



Artisan/Commerçant - Libre Convergence	6
Profession Libérale - Labelis.....	6
Franchisé - Franchise & Vous	6
Viticulteur/Agriculteur - Vitilis.....	6
FREELANCE - Micro-entrepreneur.....	7
SCI (société civile immobilière)	7
Services bancaires de base	7

2 COMPTE COURANT



Vie du compte.....	8
Frais et commissions	8
Autres frais et services.....	8
Recherche de document	9
Dates de valeur	9
Oppositions	9

3 IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS



Commission d'intervention.....	10
Incidents liés aux chèques	10
Incidents liés aux prélèvements et effets.....	11
Opérations particulières	11

4 OPÉRATIONS DE PAIEMENT



Espèces.....	12
Chèques	12
Chèques remis	13
Cartes de paiement	13
Virements	14
Prélèvements.....	15
Effets de commerce	17

5 ASSURANCES



Assurances	18
------------------	----

6 BANQUE À DISTANCE



Direct Ecureuil Pro/CE net Comptes.....	19
PulCEo Connect.....	19
CE net Remises.....	19
Alertecureuil Pro	20
Sécurisation des Opérations en Ligne (SOL)	20
Webprotexion	20

7 EDI (ÉCHANGE DE DONNÉES INFORMATISÉES AVEC LA BANQUE)



CE net remises.....	21
CE net EDI (EBICS).....	21
PulCEo.....	21
SWIFTNet.....	22
Autres prestations	22

8 ÉQUIPEMENT MONÉTIQUE



Monétique	22
Terminaux de paiement électronique (TPE).....	22
TAP TO PAY	23
Paiement pour la location de biens et services (PLBS).....	23
CE Boost Pay BUSINESS	23
ONEY Proxi.....	23
E-commerce.....	24
Smile&Pay.....	24

9 SERVICES EXTRA-BANCAIRES



IZ e-commerce	26
Jedeclear.com.....	26
CE boost FID.....	26
Avance et gestion du tiers-payant.....	26
iPaidThat.....	26

10 FINANCEMENT



Financement bancaire court terme	27
Financement des investissements	28
Assurance des emprunteurs.....	29
Cautions Bancaires et Garanties à Première Demande.....	30
Frais de garanties	30

11 INGÉNIERIE SOCIALE



Ingénierie sociale	31
--------------------------	----

12 PLACEMENTS FINANCIERS



Opérations sur compte-titres ordinaire.....	32
Parts sociales.....	32
Droits de garde.....	33
Gestion de compte-titres.....	33
Services de Gestion Privée	34

13 COMPTE EXCÉDENT PROFESSIONNELS ET DÉDUCTION ÉPARGNE DE PROTECTION



Compte excédent professionnels	35
Déduction Epargne de Protection (DEP).....	35

14 COMMERCE INTERNATIONAL



Offre Pramex International.....	36
Comptes en devises	36
Placement à terme en devises.....	36
Opérations de change.....	36
Opérations internationales hors SEPA	37
Opérations d'encaissement.....	38
Opérations TRADE.....	38
Remises Documentaires et remises libres (effets)	38
Crédits Documentaires.....	39
Garanties Internationales.....	40
Offre Coface.....	40
Financement	40
Frais annexes.....	40

15 LEXIQUE DES TERMES UTILISÉS



Lexique des termes utilisés.....	41
----------------------------------	----

16 NUMÉROS UTILES



Carte bancaire.....	44
Monétique commerçants.....	44
Assurances	44
Nos partenaires	45

17 EXPRIMER UNE RÉCLAMATION RÉSOUDRE UN LITIGE



Votre Caisse d'Épargne : votre interlocuteur privilégié	46
Votre recours en médiation : votre dernier recours en cas de litige.....	47

1 OFFRES GROUPÉES DE SERVICES ^{TVA}



DÉFINITION : L'offre groupée de services

Votre offre groupée de services (ou forfait) vous permet d'accéder aux services essentiels pour la gestion quotidienne de votre compte courant professionnel : par exemple chéquier⁽¹⁾, relevés de compte mensuels, exonération des frais de tenue de compte, assurance des moyens de paiements⁽²⁾, gestion à distance de vos comptes, etc. En fonction de l'offre groupée de services, d'autres prestations peuvent compléter ces services essentiels et bénéficier également d'avantages tarifaires. Vous pouvez prendre connaissance de ces conditions en agence.

> ARTISAN/COMMERÇANT - LIBRE CONVERGENCE

COTISATION DANS LE CADRE DE LA CONVENTION LIBRE CONVERGENCE

Avec une carte	Visa Business	Visa Gold Business	Visa Platinum Business
Débit immédiat	28,50 €/mois	31 €/mois	-
Débit différé	28,50 €/mois	31 €/mois	38 €/mois
Sans carte	26,50 €/mois		

Avec l'option abonnement au service CE net Remises + 19 €/mois

Avec l'option abonnement au service CE net EDI..... + 30 €/mois

> PROFESSION LIBÉRALE - LABELIS

COTISATION DANS LE CADRE DE LA CONVENTION LABELIS

Avec une carte	Visa Business	Visa Gold Business	Visa Platinum Business
Débit immédiat	28,50 €/mois	29,50 €/mois	-
Débit différé	28,50 €/mois	29,50 €/mois	38 €/mois
Sans carte	26,50 €/mois		

Avec l'option abonnement au service CE net Remises + 19 €/mois

Avec l'option abonnement au service CE net EDI..... + 30 €/mois

> FRANCHISÉ - FRANCHISE & VOUS

COTISATION DANS LE CADRE DE LA CONVENTION FRANCHISE & VOUS

Avec une carte	Visa Business	Visa Gold Business	Visa Platinum Business
Débit immédiat	28,50 €/mois	31 €/mois	-
Débit différé	28,50 €/mois	31 €/mois	38 €/mois
Sans carte	26,50 €/mois		

Avec l'option abonnement au service CE net Remises + 19 €/mois

Avec l'option abonnement au service CE net EDI..... + 30 €/mois

> VITICULTEUR/AGRICULTEUR - VITILIS

COTISATION DANS LE CADRE DE LA CONVENTION VITILIS

Avec une carte	Visa Business	Visa Gold Business	Visa Platinum Business
Débit immédiat	28,50 €/mois	31 €/mois	-
Débit différé	28,50 €/mois	31 €/mois	38 €/mois
Sans carte	26,50 €/mois		

Avec l'option abonnement au service CE net Remises + 19 €/mois

Avec l'option abonnement au service CE net EDI..... + 30 €/mois

TVA Certains services inclus dans les offres groupées de services peuvent être soumis à TVA.

(1) Service gratuit à l'unité.

(2) Assurance Moyens de Paiement est un contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le code des Assurances.

1

OFFRES GROUPÉES DE SERVICES



À partir de la seconde carte (de même nature) en forfait Libre Convergence, Labelis, Franchise & Vous et Vitilis (en surcoût du forfait services) :

- Carte Visa Business débit immédiat ou différé, Visa Electron⁽¹⁾ **+2,20 €/mois/carte**
- Carte Visa Business à contrôle de solde systématique..... **+2,20 €/mois/carte**
- Carte Visa Gold Business débit immédiat ou différé **+6 €/mois/carte**
- Carte Visa Platinum Business débit différé..... **+10,20 €/mois/carte**

BON À SAVOIR :

Professions libérales, artisans, commerçants, agriculteurs âgés d'au moins 18 ans, titulaires d'un forfait « Libre Convergence », « Labelis », « Auto-Entrepreneur », « Franchise et vous » ou « Vitilis », vous pouvez également nous confier la gestion de votre compte privé et bénéficier de 50 % de remise permanente sur la cotisation de votre offre groupée de services à titre particulier.

Et toujours, un Conseiller unique pour vos besoins professionnels et privés.

> AUTO-ENTREPRENEUR (Ce forfait est en cours de déréférencement et sera remplacé par l'offre FREELANCE – Micro-entrepreneur)

COTISATION DANS LE CADRE DE LA CONVENTION AUTO-ENTREPRENEUR

- Forfait Auto-Entrepreneur..... **9,80 €/mois**

> FREELANCE - MICRO-ENTREPRENEUR*

COTISATION DANS LE CADRE DE LA FORMULE FREELANCE

- MICRO-ENTREPRENEUR..... **nous consulter**

DÉFINITION : La Formule FREELANCE - Micro_entrepreneur

Conçue pour les auto-entrepreneurs en statut de micro-entreprise, et souscriptible via une demande d'ouverture de compte en ligne, elle vous permet d'accéder aux services essentiels pour la gestion quotidienne de votre compte courant professionnel : gestion à distance de vos comptes (internet, mobile) Carte Visa Business, exonération des frais de tenue de compte et de la commission de mouvement, chéquier⁽²⁾, virements⁽³⁾, relevés de compte mensuel digitalisés, accès à un conseiller dédié.

> SCI (SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE)

COTISATION DANS LE CADRE DE LA CONVENTION SCI

- Forfait SCI **8,80 €/mois**

> SERVICES BANCAIRES DE BASE

Services définis à l'article D.312-5-1 du code monétaire et financier, offerts dans le cadre du droit au compte prévu à l'article L.312-1 du même code. Ces prestations ne constituent pas une offre groupée de services.

- Services bancaires de base comprenant : **Gratuit**
 - L'ouverture, la tenue et la clôture du compte
 - Un changement d'adresse par an
 - La délivrance à la demande de relevés d'identité bancaire
 - La domiciliation de virements bancaires SEPA
 - La fourniture mensuelle d'un relevé des opérations effectuées sur le compte
 - La réalisation des opérations de caisse
 - L'encaissement de chèques et de virements bancaires
 - Les dépôts et les retraits d'espèces au guichet ou aux distributeurs automatiques de l'organisme teneur de compte
 - Les paiements par prélèvement SEPA, titre interbancaire de paiement SEPA ou virement bancaire SEPA⁽⁴⁾, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance
 - Des moyens de consultation à distance du solde du compte
 - Une carte de paiement permettant notamment le paiement d'opérations sur internet et le retrait d'espèces dans l'Union européenne dont chaque utilisation est autorisée par l'établissement de crédit qui l'a émise
 - Deux formules de chèques de banque par mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services.

(1) La carte Visa Electron n'est plus commercialisée, elle est remplacée par la carte Visa Business à contrôle de solde systématique.

(2) Service gratuit à l'unité.

(3) Service gratuit à l'unité via votre service de Banque à distance hors virements instantanés.

(4) Hors virement instantané.

* Sous réserve de commercialisation.

2 COMPTE COURANT

Tarifs en € par opération
(sauf indication contraire)



> VIE DU COMPTE

- Ouverture de compte courant **Gratuit**
- Domilis Pro **Gratuit**

DÉFINITION : Domilis Pro

Domilis Pro est un service d'aide à la mobilité bancaire pour le changement de domiciliation de virements SEPA/ prélèvements SEPA.

Relevés de compte selon périodicité	Format papier	Format électronique
Mensuelle	Gratuit	Gratuit
Hebdomadaire	12 €/trimestre	6 €/trimestre
Bi-mensuelle	5 €/trimestre	2,50 €/trimestre
Décadaire	8 €/trimestre	4 €/trimestre
Journalière	50 €/trimestre	25 €/trimestre

- Délivrance de relevé au guichet de l'agence **5 €/relevé**
- Clôture de compte courant ou de forfait (offre groupée de services) **Gratuit**

> FRAIS ET COMMISSIONS DE MOUVEMENT

- Frais de tenue de compte (*hors offre groupée de services*) **60 €/trimestre**
- Frais de tenue et de gestion de compte inactif (*compte inactif au sens de l'article L. 312-19 du code monétaire et financier*). Le montant des frais et commissions de toute nature prélevés annuellement sur un compte inactif est plafonné par arrêté ministériel **30 €/an dans la limite du solde créditeur du compte**
- Frais d'actualisation du dossier juridique, administratif et comptable pour les clients avec un CA < ou = à 750k€.. **45 €/an**
- Frais d'actualisation du dossier juridique, administratif et comptable pour les clients avec un CA > à 750k€ **95 €/an**
- Commission de mouvement..... **à partir de 0,098 % avec un minimum de perception de 16,20€/trimestre**
- Commission d'actualisation des dossiers client (changement mandataires, associés..)..... **à partir de 120€ en fonction du nombre de dossiers**

BON À SAVOIR

Commission de mouvement : elle est calculée sur les opérations passées au débit du compte courant sur le trimestre. Ne sont pas pris en compte les montants débiteurs générés par Caisse d'Épargne (remboursement d'emprunt, agios...) ainsi que les virements internes de compte à compte.

Frais d'actualisation du dossier juridique, administratif et comptable : prélevés une fois par an, ces frais rémunèrent l'actualisation administrative et informatique de votre dossier.

> AUTRES FRAIS ET SERVICES

- Édition R.I.C.E. (Relevé d'Identité Caisse d'Épargne) **Gratuit**
- Informations annuelles aux Commissaires aux Comptes **150 €/par demande TVA**
- Compte Française des Jeux **Gratuit**
- Compte PMU (Paris Mutuel Urbain)..... **Gratuit**
- Fourniture d'informations comptables **27,50 €**
- Délivrance d'attestations diverses sur compte courant **à partir de 20€**
- Frais de location de coffre-fort selon contenance (sous réserve de disponibilité) **à partir de 125 €/an TVA**
- Frais d'ouverture forcée d'un coffre-fort (tous motifs) **Frais réels pour ouverture TVA**

2 COMPTE COURANT



> RECHERCHE DE DOCUMENT

FRAIS DE RECHERCHE DE CHÈQUES

- Fourniture d'une copie de chèque 16 €
- Etablissement d'un devis pour recherches multiples
(déductible en cas d'acceptation du devis par le client) 36 €

FRAIS DE RECHERCHE DE DOCUMENTS

- Recherche pour délivrance d'une attestation ou d'une photocopie
 - De moins d'un an 16 €
 - De plus d'un an 36 €
- Supplément par photocopie 2 €

FRAIS SUR AUTRES RECHERCHES

- Etablissement d'un devis pour recherches multiples
(déductible en cas d'acceptation du devis par le client) 36 €

> DATES DE VALEUR

- Chèque émis J
- Remise de chèques compensables en France J + 1 ouvré⁽¹⁾

**Avec J : date de comptabilisation de la remise.
Soumis à délai d'encaissement ou d'indisponibilité
(voir conditions générales de la convention de compte courant).**

- Virement reçu J
- Virement émis J
- Prélèvement reçu J
- Prélèvement émis J
- Versement d'espèces, dépôt au guichet J + 1 ouvré⁽¹⁾
- Retrait d'espèces J
- Paiement par carte bancaire
 - Débit immédiat J
 - Débit différé J
- Remise d'effet à l'encaissement
(*Sous réserve de remise à l'encaissement 6 jours ouvrés avant l'échéance*) J+2 ouvrés⁽¹⁾
- Remise d'effet à l'escompte **à date inscrite sur le bordereau de remise**

> OPPOSITIONS

- Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque
pour usage abusif par le titulaire 22 €
- Frais d'opposition (blocage) de la carte par le titulaire pour perte, vol ou usage frauduleux **Gratuit**
- Frais d'opposition de chèque(s) par l'émetteur 16 €
- Frais d'opposition de chéquier(s) par l'émetteur ou de série de formules de chèque 25 €

(J) : Date de règlement.

(2) Jour ouvré selon les critères de la Banque de France : du lundi au vendredi même si l'agence est ouverte le samedi (sauf exception pour les chèques remis le vendredi et crédités le samedi selon le fonctionnement des Centres de Traitement des Chèques).

3 IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS



> COMMISSION D'INTERVENTION

- Frais par opération..... **9,50 €/opération**
dans la limite d'un plafond journalier de 10 commissions d'intervention

DÉFINITION : Commission d'intervention

Somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte courant nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...).

> INCIDENTS LIÉS AUX CHÈQUES

- Frais de lettre d'information préalable pour chèque émis sans provision
(maximum 1/jour)⁽¹⁾..... **12,30 €**
 - Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision comprenant : 
 - Frais de lettre d'information préalable pour chèque émis sans provision : envoi par lettre simple ou appel par plateforme téléphonique (frais postaux en sus en cas d'envoi en recommandé à la demande du client)
 - Frais de dossier
 - Frais de rejet de chèque
 - Frais de lettre d'injonction adressée au titulaire et au co-titulaire
 - Frais postaux d'envoi en recommandé avec A/R de la lettre d'injonction
 - Déclaration Banque de France
 - Frais de gestion du compte pendant la période d'interdiction bancaire
 - Délivrance d'un certificat de non-paiement
 - Blocage de provision
 - Frais de mainlevée de l'interdiction bancaire
 - Pour un chèque < ou égal à 50,00 €..... **20,50 €⁽²⁾**
 - Pour un chèque > à 50,00 €..... **40,50 €⁽²⁾**
- dans la limite d'un plafond journalier unique de **150 €**
- Chèque payé en période d'interdiction bancaire **30 €/chèque**
 - Frais suite à notification signalée par la banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques **35 €/acte**

(1) En cas de paiement du chèque, les frais de lettre d'information préalable sont facturés en complément de la commission d'intervention. En cas de rejet du chèque, les frais de lettre d'information préalable sont inclus dans le forfait de frais de rejet.

(2) Ce montant ne prend pas en compte la commission d'intervention facturée séparément.

3 IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS



> INCIDENTS LIÉS AUX PRÉLÈVEMENTS ET EFFETS

- Frais de lettre d'information préalable pour prélèvement sans provision (maximum 1/jour)⁽¹⁾ **12,30 €**
- Forfait de frais par prélèvement SEPA (dont TIP SEPA et télé règlement SEPA) ou virement SEPA rejeté pour défaut ou insuffisance de provision comprenant⁽²⁾ : 
 - Les frais de lettre d'information préalable pour prélèvement sans provision
 - Les frais de lettre d'information sur le refus d'exécution d'opérations de paiement
 - Tous les autres frais perçus par la banque à l'exception de la commission d'intervention qui est prélevée séparément :
 - Prélèvement inférieur à 20,00 € **Montant du prélèvement⁽³⁾**
 - Prélèvement supérieur ou égal à 20,00 € **10,50 €⁽⁴⁾**
 - Frais dans la limite d'un plafond de **60 €/jour**
- Rejet d'un effet pour défaut de provision⁽⁴⁾ **17,50 €**

> OPÉRATIONS PARTICULIÈRES

- Frais de lettre de relance en cas de non remise de documents comptables **35 €/lettre**
- Frais de lettre d'information pour compte courant débiteur non autorisé : **12,30 €/lettre**
- Frais de lettre de relance pour compte courant débiteur non autorisé **12,30 €/lettre**
- Frais pour Dossier Réglementaire Client vide ou incomplet **30 €**
- Frais par saisie-attribution (ou par saisie conservatoire ou saisie sur valeurs mobilières) **110 € TVA**
- Frais par saisie administrative à tiers détenteur **10% du montant de la saisie maximum, plafond fixé à 100€⁽⁵⁾**

(1) En cas de paiement du prélèvement, les frais de lettre d'information préalable sont facturés en complément de la commission d'intervention. En cas de rejet du prélèvement, les frais de lettre d'information préalable sont inclus dans les frais de rejet.

(2) Les frais de rejet ainsi que la commission d'intervention liée à cet incident ne sont pas facturés si la banque est en mesure d'identifier qu'il s'agit d'une représentation d'un prélèvement déjà rejeté pour défaut de provision. A défaut, ces frais (incluant frais de rejet et commission d'intervention) seront remboursés par la banque sur demande du client apportant la preuve de cette représentation par tout moyen.

(3) Aucune commission d'intervention ne peut être facturée séparément.

(4) Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément (voir définition et tarification page 10)

(5) Ces frais ne sont pas soumis à la TVA.

4 OPÉRATIONS DE PAIEMENT



> ESPÈCES

RETRAITS D'ESPÈCES AU GUICHET

- Retrait d'espèces en agence sans émission de chèque **Gratuit**
- Retrait d'espèces avec une carte de retrait temporaire dans une agence autre que celle de la domiciliation du compte⁽¹⁾ **3 €/retrait**

RETRAITS D'ESPÈCES PAR CARTE EN EUROS (CAS DE RETRAIT EN EURO DANS LA ZONE EURO À UN DISTRIBUTEUR AUTOMATIQUE DE BILLETS - DAB)

- Au DAB dans un établissement du réseau Caisse d'Épargne **Gratuit**
- Au DAB dans un autre établissement
 - Avec une carte Visa Business **Gratuit**
 - Jusqu'à 4 retraits dans le mois **Gratuit**
 - À partir du 5ème retrait par mois **1 €/opération**
 - Avec une carte Visa Gold Business ou Platinum **Gratuit**

RETRAITS D'ESPÈCES EN DEVICES

	DAB ⁽²⁾	Guichet
Commission fixe par acte	3,20 €	6,25 €
Commission proportionnelle au montant du retrait (cette commission s'ajoute à la commission fixe)	2,85 %	2,85 %

REMISES D'ESPÈCES AU GUICHET EN AGENCE

- Service dépôt Securexpress⁽³⁾
 - Dépôt express et sécurisé de la recette professionnelle **TVA** **13 €/trimestre**
 - Avec assurance⁽⁴⁾⁽⁵⁾ recette - dépôt **6,10 €/trimestre**
 - Sans assurance recette - dépôt **1ère carte gratuite**
 - Cotisation carte de dépôt Securexpress **8,10 €/an**
 - Carte de dépôt Securexpress supplémentaire ou refabrication **nous consulter**
 - Clé de dépôt supplémentaire* **14 €**
 - Frais d'opposition sur carte Securexpress **14 €**
 - Frais de remplacement de la sacoche si perte ou détérioration **TVA** **14 €**
- Traitement des écarts de comptage **5 €/remise**
- Frais sur remise d'espèces d'un montant inférieur à 20€ **5 €/acte**
- Frais suite à un dépôt mixte pièces/billets dans un même contenant **5 €/acte**
- Prestations particulières **nous consulter**

REMISE D'ESPÈCES HORS AGENCE

- Service de ramassage des fonds **Sur devis**

> CHÈQUES

- Délivrance de chéquier en agence **Gratuit**
- Frais de renouvellement automatique de chéquier **Gratuit**
- Frais d'émission d'un chèque de banque en agence **15 €**
- Frais de destruction de chéquier en cas de non retrait dans les 2 mois suivant la mise à disposition **7,70 €/destruction**
- Frais d'envoi de Chéquier :
 - Envoi par courrier simple **Gratuit**
 - Envoi par recommandé avec A/R **8,40 €/envoi**
- Frais d'envoi de carnet/bordereau de remise de chèques **nous consulter**

TVA : Certains services inclus dans les offres groupées de services peuvent être soumis à TVA.

(1) Hors offre «Services Bancaires de Base».

(2) DAB : Distributeur Automatique de Billets.

*Sous réserve d'éligibilité et de disponibilité du service.

(3) Securexpress est un contrat de BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le code des assurances.

(4) L'assurance n'est pas soumise à TVA.

(5) Selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.

4 OPÉRATIONS DE PAIEMENT



> CHÈQUES REMIS

- Remises de chèques en euro compensables en France..... **Gratuit**
Date de valeur = J + 1 ouvré⁽¹⁾ (J : date de comptabilisation). Soumis à délai d'encaissement⁽²⁾
ou d'indisponibilité (voir conditions générales de la convention de compte courant)
- Carnet de bordereaux personnalisés de remises de chèques **2,10 €/carnet**
- Frais pour remise de chèques mal renseignée **7,50 €**
- Frais pour chèque déposé rejeté pour motif défaut ou insuffisance de provision **Gratuit**
- Frais par chèque déposé rejeté pour autres motifs **17 €**
- Télécollecte images chèques **nous consulter**

> CARTES DE PAIEMENT

COTISATION CARTE (HORS OFFRES GROUPÉES DE SERVICES)

Carte de paiement internationale	Carte Visa Electron ⁽³⁾ ou Visa Business à contrôle de solde systématique	Visa Business à contrôle de solde systématique ⁽⁴⁾	Visa Business	Visa Gold Business	Visa Platinum Business	Carte Corporate
Débit immédiat	Gratuit Souscription dans le cadre du droit au compte « services bancaires de base »	45 €/an	53 €/an	145 €/an	-	nous consulter
Débit différé		-	53 €/an	145 €/an	240 €/an	nous consulter

- Enrôlement de la carte Visa dans Apple Pay⁽⁵⁾ **Gratuit**
- Enrôlement de la carte Visa dans Samsung Pay⁽⁵⁾ **Gratuit**
- Enrôlement de la carte Visa dans Garmin Pay⁽⁵⁾ **Gratuit**

PAIEMENTS PAR CARTE

- En euros dans un pays de la zone Euro **Gratuit**
- En devises ou en euros hors zone Euro :
 - Commission fixe par acte **0,53 €**
 - Commission proportionnelle au montant du paiement **2,90 %**
(cette commission s'ajoute à la commission fixe)
 - Avec un maximum de perception par transaction **6,55 €**

OPÉRATIONS SUR CARTE

- Envoi de carte bancaire en recommandé avec ou sans A/R⁽⁶⁾ **12,50 € / envoi**
- Refabrication d'une carte avant échéance **15 €**
- Modification temporaire⁽⁷⁾ des plafonds de retraits et/ou de paiements par carte en agence **15 €**
- Réédition du code confidentiel carte en agence **12,50 € / demande**
- Affichage du code confidentiel de la carte depuis l'application mobile⁽⁸⁾ **Gratuit**

(1) Jour ouvré selon les critères de la Banque de France : du lundi au vendredi même si l'agence est ouverte le samedi (sauf exception pour les chèques remis le vendredi et crédités le samedi selon le fonctionnement des Centres de Traitement des Chèques).

(2) La banque du tireur du chèque bénéficie d'un délai pendant lequel elle peut en refuser le paiement. Lorsque vous remettez un chèque à l'encaissement, la Caisse d'Épargne vous consent en général une avance en créditant votre compte de la somme correspondant au montant du chèque. Cette somme est alors disponible dès que l'écriture de crédit apparaît sur votre compte. Toutefois, la Caisse d'Épargne peut refuser de consentir une telle avance sur un chèque remis à l'encaissement, conformément aux conditions générales de la convention de compte courant.

(3) La carte Visa Electron n'est plus commercialisée, elle est remplacée par la carte Visa Business à contrôle de solde systématique.

(4) Carte gratuite dans le cadre du droit au compte "Services Bancaires de Base".

(5) Service accessible pour les porteurs de cartes Visa Business à contrôle de solde systématique, Visa Business, Visa Gold Business, Visa Platinum Business.

(6) Frais ajustables en cours d'année en cas d'augmentation du coût des frais postaux.

(7) Pour une durée de 30 jours.

(8) Sous réserve d'être abonné au service de banque à distance de votre banque et d'être équipé de Sécur'Pass par BEI Pro ou Secur'Pass pro pour CE net.

4 OPÉRATIONS DE PAIEMENT



> VIREMENTS

VIREMENTS SEPA EMIS

	En Agence/ par téléphone	Sur Internet ⁽¹⁾	Par Télétransmission ⁽²⁾
Virement de compte à compte (occasionnel ou permanent) même titulaire et même Caisse d'Épargne	Gratuit	Gratuit	
Virement SEPA occasionnel même Caisse d'Épargne vers un autre compte que celui du titulaire	7 €	0,20 €⁽³⁾	0,20 €⁽³⁾
Virement SEPA occasionnel vers une autre banque ou une autre Caisse d'Épargne	7 €	0,20 €⁽³⁾	0,20 €⁽³⁾
Virement SEPA instantané occasionnel* :			
- 0 € - 5 000 €	4,75 €⁽⁴⁾ + 1 €/virement	1 €/virement	1 €/virement
- 5 000,01 € - 30 000 €	4,75 €⁽⁴⁾ + 3 €/virement	3 €/virement	3 €/virement
- 30 000,01 € - 100 000 €	4,75 €⁽⁴⁾ + 10 €/virement	10 €/virement	10 €/virement
Virement SEPA jour/immédiat			0,40 €
Virement SEPA spécial (URSSAF, TVA...)			0,25 €
Virement Tiers urgent (demande avant 16h, effectué dans l'heure)	15 €		7 €
Virement SEPA permanent vers une autre banque (mise en place)	Gratuit	Gratuit	
Virement SEPA permanent vers une autre banque (par virement)	1,35 €	Gratuit	
Virement SEPA permanent vers une autre banque (modification/suppression)	3,50 €	3,50 €	
Virement de trésorerie (VSOT) France	15 €	7 €	7 €
Virement de trésorerie (VSOT) Zone SEPA	15 €		7 €
Virements SCT accélérés	nous consulter		
Remise de virements confirmée par fax		10 €	10 €
Remise de virements confirmée par signature électronique		Gratuit	Gratuit
Remise de virements multiples papier ou liste : frais additionnels ⁽⁵⁾	2,25 €/virement		
Demande de retour de fonds sur virement unitaire émis à tort après l'émission (sous réserve de l'accord de la banque destinataire)	16 €		16 €
Révocation / modification d'un virement avant émission / exécution / traitement	nous consulter		
Rejet de virement suite à l'émission de virements SEPA	Gratuit		

- Virements en euros hors zone SEPA ou devises Cf Rubrique «COMMERCE INTERNATIONAL»

VIREMENTS REÇUS

- Réception d'un virement SEPA occasionnel ou permanent **Gratuit**
- Réception d'un virement de trésorerie euro en provenance de la zone Euro **Gratuit**

* Sous réserve de disponibilité du service et d'éligibilité.

(1) Sous réserve d'être abonné aux services de Banque à distance : Direct Ecureuil Pro, CE net Comptes, hors coût de votre fournisseur d'accès internet.

(2) Par échanges de données informatisées via CE net Remises ou CE net EDI.

(3) Gratuit avec Webprotexion (c.f. page 20).

(4) Ces frais de 4,75 € ne s'appliquent pas à un virement SEPA instantané occasionnel vers la même ou une autre Caisse d'Épargne.

(5) Frais additionnels appliqués dès le 2^{ème} virement demandé dans une même remise. Dès le 2^{ème} virement le coût total est de 4,75€+2,25€ soit 7€.

4 OPÉRATIONS DE PAIEMENT



> PRÉLÈVEMENTS

PRÉLÈVEMENTS SEPA/TIP SEPA REÇUS

- **Le prélèvement SEPA (ou prélèvement SEPA CORE)** est un prélèvement en euros initié par le créancier sur la base de l'autorisation préalable du débiteur formalisée par un mandat. Les comptes du créancier et du débiteur sont tenus dans des banques situées dans la zone SEPA. Le prélèvement SEPA peut donc être effectué en France ou de façon transfrontalière entre la France et un pays de la zone SEPA. Il peut être ponctuel ou récurrent. Il s'appuie sur un formulaire unique de mandat, mis à disposition par le créancier et complété et signé par le débiteur, contenant un double mandat : l'un donné au créancier afin de présenter des demandes de prélèvements sur le compte désigné du débiteur, le second donné à la banque du débiteur l'autorisant à débiter ledit compte.
- **Le prélèvement SEPA Interentreprises ou B2B** est réservé aux entreprises, associations ou professionnels souhaitant régler leurs transactions selon des conditions spécifiques. À réception du premier prélèvement SEPA B2B, la banque du débiteur s'assure du consentement de son client ainsi que de la validité du mandat auprès de ce dernier. À réception des prélèvements suivants, elle vérifie la cohérence des données du mandat avec les données enregistrées et avec les données de l'opération reçue de la banque du créancier.

	En Agence/ par téléphone	Banque à distance CENet
Paiement d'un prélèvement	Gratuit	Gratuit
Mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA CORE	Gratuit	
Mise en place du service gestion des créanciers (ajout/modification) :		
- Autorisés (liste blanche)	16 €/mandat	
- Non autorisés (liste noire)	16 €/mandat	
Retrait de consentement d'un mandat de prélèvement SEPA	16 €/mandat	Gratuit
Refus de tout prélèvement SEPA	32 €	
Révocation ou contestation d'une échéance de prélèvement avant ou après échéance	16 €	
Frais de recherche de preuve à la demande du débiteur pour contestation sur prélèvement non autorisé s'avérant non justifiée TVA	20 €	
Mise en place d'un consentement sur mandat de prélèvement SEPA interentreprises (B2B)	10 €/mandat	Gratuit
Modification/révocation d'un consentement sur mandat de prélèvement SEPA interentreprises (B2B)	10 €/mandat	Gratuit

4 OPÉRATIONS DE PAIEMENT



PRÉLÈVEMENTS SEPA, TIP SEPA ÉMIS

- Demande ICS (Identifiant Créancier SEPA) **TVA** **26 €**
- Demande ICS des syndicats de copropriétaires **TVA** **nous consulter**

■ Frais par émission de prélèvement

Par télétransmission⁽¹⁾

Émission de prélèvement SEPA CORE occasionnel	0,32 €/opération
Émission de prélèvement SEPA interentreprises (B2B) occasionnel	0,32 €/opération
Frais sur remise de prélèvements confirmée par fax	10 €/remise
Frais sur remise de prélèvements confirmée par signature électronique	Gratuit
Frais de rejet de prélèvement remis à l'encaissement revenu impayé	7 €/rejet

- Frais sur annulation ou modification d'une remise ou opération avant traitement **7 € / opération**
- Frais sur annulation suite à une opération émise à tort avant date d'échéance **9 € / opération**
- Frais sur reversement suite à une opération émise à tort **9 € / opération**
- Frais de rejet de prélèvement suite à l'émission de prélèvements SEPA CORE
(rejet avant échéance/retour bancaire après échéance/contestation débiteur) **7 € / opération**
- Frais de rejet de prélèvement suite à l'émission de prélèvements SEPA interentreprises (B2B)
(rejet avant échéance/retour bancaire après échéance) **7 € / opération**
- Frais de rejet de prélèvement suite à l'émission de prélèvements SEPA interentreprises (B2B) pour
contestation débiteur en procédure exceptionnelle **20 € / opération**
- Frais de recherche de preuve auprès du créancier pour contestation sur prélèvement non autorisé
sans restitution du mandat valide par le créancier **20 € / recherche**

TVA

(1) Par échange de données informatisées via CE net Remises ou CE net EDI.

4

OPÉRATIONS DE PAIEMENT



> EFFETS DE COMMERCE

TRAITEMENT DES EFFETS DE COMMERCE AU DÉBIT DU COMPTE

- Frais de souscription à la convention de « Paiement Sauf Désaccord » (PSD) **Gratuit**
- Bon à payer :
 - Avec la convention de paiement sauf désaccord **Gratuit**
 - Sans la convention de paiement **2,45 € / bon à payer⁽¹⁾**
- Frais d'avis de sort **17,50 € / acte**
- Autres frais (prorogation, réclamation, modification, impayé) **17,50 € / acte**
- Frais de rejet demandé par le Client, traitement au guichet **17,50 € / acte⁽¹⁾**

TRAITEMENT DES EFFETS DE COMMERCE A L'ENCAISSEMENT OU A L'ESCOMPTE

- Effet remis - support papier
 - Frais par remise **9 € / remise**
 - Frais par effet **6,50 € / effet**
- Effet remis - Télétransmis
 - Remise d'effets confirmée par fax **10 € / remise**
 - Remise d'effets confirmée par signature électronique **Gratuit**
 - Frais par effet **0,39 € / effet**
- Autres
 - Effet remis à l'encaissement revenu impayé **17,50 €**
 - Frais d'acceptation, de prorogation, de réclamation, de modification, ou d'avis de sort **17,50 €**

SERVICE SEPAMAIL DIAMOND : service de vérification de coordonnées bancaires

- Abonnement unitaire au service **15 € / mois TVA**
- Demande de vérification **1 € unitaire TVA**

(1) Opération gratuite si effectuée par le Client via son abonnement Banque à distance ou EDI.

5 ASSURANCES



- Assurance Moyens de Paiement Pro Plus⁽¹⁾⁽⁶⁾ **20,30 €/an**

DÉFINITION : Offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement

L'Assurance Moyens de Paiement Pro Plus⁽¹⁾⁽⁶⁾ couvre, avant opposition, les conséquences d'un usage frauduleux consécutif à la perte ou au vol de la carte bancaire ou de formules de chèque vierge, détenus sur un compte selon les conditions particulières et générales du service. Elle est incluse dans la cotisation de votre forfait professionnel.

- Sécurexpress Assurance⁽¹⁾⁽⁶⁾ **27,40 €**
Sécurexpress Assurance couvre le transport de la recette professionnelle pour son dépôt en agence.

IARD (INCENDIES, ACCIDENTS ET RISQUES DIVERS)

- Assurance Multirisque Professionnelle⁽²⁾⁽⁶⁾ **nous consulter***
- Assurance Auto des Professionnels⁽²⁾⁽⁶⁾ **nous consulter***

PRÉVOYANCE

- Prévoyance Pro⁽⁵⁾⁽⁶⁾ **nous consulter**
Contrat d'assurance qui garantit les revenus du dirigeant salarié ou du Travailleur Non Salarié (TNS) en cas d'arrêt de travail ou d'invalidité et le versement d'un capital⁽⁷⁾ en cas de décès suite à un accident ou une maladie.
- Protection de l'Activité Professionnelle (PAP)⁽⁴⁾⁽⁶⁾ **nous consulter**
Contrat d'assurance qui garantit les conséquences financières liées à l'arrêt total ou temporaire d'activité du fait d'un dommage matériel atteignant le local professionnel ou de l'incapacité de la ou des personnes clé(s) suite à un accident ou une maladie.
- Protection Homme Clé⁽⁵⁾⁽⁶⁾ **nous consulter**
Contrat d'assurance qui garantit le versement d'un capital⁽⁶⁾ à l'entreprise et permet d'aider à faire face aux conséquences financières de la disparition du dirigeant, d'un associé ou d'un collaborateur important.

RETRAITE

- Millevie PER⁽⁶⁾⁽⁸⁾ **nous consulter**
Plan d'Épargne Retraite individuel.

SANTE

- Garantie Santé Côté pro⁽⁴⁾⁽⁶⁾ **nous consulter***
Complémentaire santé individuelle.
- Assurance Complémentaire Santé Salariés⁽³⁾⁽⁶⁾ **nous consulter***
Complémentaire santé collective mise en place en tant qu'employeur dans le cadre de la loi ANI.

BON À SAVOIR

Bénéficiez de l'expertise de nos partenaires de l'assurance pour assurer :

- Votre Responsabilité Civile Professionnelle si vous exercez une profession de santé.
- Vos récoltes et vos biens professionnels si vous exercez une activité agricole ou viticole.
- Votre activité face aux risques cyber.

* Sous réserve de commercialisation par votre Caisse d'Épargne.

(1) Assurance Moyens de Paiement Pro Plus et Sécurexpress Assurance sont des contrats assurés par BPCE IARD, entreprise régie par le code des Assurances.

(2) L'assurance Multirisque Professionnelle et l'Assurance Auto des professionnels sont des contrats assurés par BPCE IARD, entreprise régie par le code des Assurances. Les prestations d'assistance sont assurées par BPCE IARD, entreprise régie par le code des Assurances.

(3) Assurance Complémentaire Santé Salariés est un contrat assuré par Apivia Macif Mutuelle, mutuelle régie par le livre II du Code de la mutualité et adhérente à la Mutualité Française.

(4) Protection de l'Activité Professionnelle et Garanties Santé Côté Pro sont des contrats assurés par BPCE Assurances, entreprise régie par le code des assurances. Les prestations d'assistance du contrat Garanties Santé Côté Pro sont mises en oeuvre par IMA GIE.

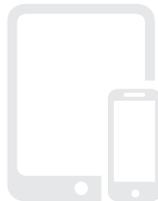
(5) Prévoyance Pro et Protection Homme Clé sont des contrats assurés par BPCE Vie, entreprise régie par le code des assurances.

(6) Selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.

(7) Dans le cadre du dispositif Madelin, le versement se fera obligatoirement sous forme de rente.

(8) Millevie PER est un contrat d'assurance vie souscrit par l'association APERP, auprès de BPCE Vie, entreprise régie par le code des Assurances.

6 BANQUE À DISTANCE



> DIRECT ECUREUIL PRO/CE NET COMPTES

DÉFINITION : Direct Ecureuil Pro et CE net Comptes

Direct Ecureuil Pro et CE net Comptes sont des services de banque à distance (par Internet) complets permettant la consultation et la gestion de vos comptes en ligne 7 jours sur 7, 24h sur 24 depuis un téléphone mobile, une tablette ou un ordinateur connecté à Internet. Solution moderne, sécurisée et facile d'utilisation, c'est l'outil indispensable pour faciliter vos opérations bancaires au quotidien avec votre Caisse d'Épargne.

- Vous accédez aux principales informations relatives à vos comptes ainsi qu'à certains de vos crédits;
- Vous réalisez en quelques clics les principales opérations bancaires nécessaires à votre gestion au quotidien;
- Pour CE net comptes uniquement, vous habilitiez certains de vos collaborateurs à l'utilisation de votre espace en ligne et définissez pour chacun d'eux les droits d'utilisation dont ils disposent.

- Abonnement à des services de banque à distance permettant de consulter vos comptes sur Internet (hors forfait ou offre groupée de services) :
 - Direct Ecureuil Pro réservé aux Entrepreneurs Individuels **12,50 €/mois⁽¹⁾**
Arrêt de la commercialisation pour les personnes morales en mars 2022.
 - CE net Comptes **12,50 €/mois⁽¹⁾**
 - Service Digital Box **Gratuit⁽¹⁾**
 - Option gestion de portefeuille en bourse **Gratuit⁽¹⁾**

BON À SAVOIR

Consultez et gérez vos comptes également depuis votre smartphone sur notre site mobile www.m-caisse-epargne.fr, ou sur votre appli BANXO Caisse d'Épargne si vous êtes équipés du Service CE net (applis accessibles sur iPhone® ou Android). Digital Box : service mettant à disposition les documents relatifs à vos produits bancaires au format numérique de manière sécurisée dans l'espace de banque à distance.

> PULCEO CONNECT ^{TVA}

BON À SAVOIR

Pulceo Connect permet l'agrégation de comptes ainsi que la gestion de trésorerie multi-comptes, à travers le service d'initiation de virements (sous réserve de disponibilité). Pulceo Connect fonctionne sur un site internet et une application mobile dédiés. Il peut être accessible via DEI PRO, CE net ou Pulcéo pour les clients équipés de ces services

- PULCEO Connect **9 €/mois**
 - Option du risque commercial **10 €/mois**
 - Option e-facture⁽²⁾ **10 €/mois**

(1) Hors coût du fournisseur d'accès Internet.
(2) Sous réserve de commercialisation.

6

BANQUE À DISTANCE



> ALERTECUREUIL PRO

- Abonnement à un produit offrant des alertes de la situation du compte par SMS. Hors coût de votre opérateur téléphonique :
 - Forfait mensuel (dans la limite de 40 SMS) **5 €/mois**
 - SMS supplémentaire (coût par SMS) **0,20 €**
- Abonnement à un produit offrant des alertes de la situation du compte par e-mail. Hors coût de votre fournisseur d'accès internet :
 - Forfait mensuel (nombre illimité d'e-mails) **5 €/mois**

> SÉCURISATION DES OPÉRATIONS EN LIGNE (SOL) ^{TVA}

- SOL SMS **Gratuit**
 - Secur'Pass ou Secur'Pass Pro **Gratuit**
- Dispositif d'authentification forte permettant d'accéder aux comptes en ligne et de réaliser des opérations bancaires de façon sécurisée.
- Certificat électronique Certiceo (abonnement 3 ans) **180 €/an**
 - Carte secur@ccès **7 €/unité**
 - Lecteur CAP **9 €/unité**
 - Frais d'opposition de la carte secur@ccès par la banque **13,17 €**
 - Frais de refabrication carte secur@ccès⁽¹⁾ **7 €/demande**
 - Frais de demande de réédition de code confidentiel **10,17 €**

BON À SAVOIR

Le Certificat Électronique est un gage de sécurité supplémentaire pour vos opérations en ligne. Il vous permet notamment sur Direct Ecoreuil Pro de saisir de nouveaux RIB, afin d'effectuer des virements sans avoir à contacter votre Agence.

> WEBPROTEXION

Service de Banque à Distance sur Internet pour les Mandataires Judiciaires à la Protection des personnes protégées.

- Abonnement **Gratuit**
- Demande d'ajout de RIB en agence⁽²⁾ **5 €**

DÉFINITION : Secur'Pass pour DEI Pro et Secur'Pass Pro pour CE net sont des services gratuits d'authentification forte qui sécurisent vos paiements par carte bancaire sur internet et les opérations sensibles que vous effectuez régulièrement sur l'espace de banque à distance (virements, ajout de bénéficiaires de virement, signature électronique de vos contrats/remises) sur ordinateur ou sur les applications mobile Caisse d'Épargne. Secur'Pass Pro sécurise aussi les opérations que vos collaborateurs effectuent.



DÉFINITION : Carte Secur@ccès : Une carte d'authentification, avec son code confidentiel, qui doit être utilisée avec un lecteur CAP.



DÉFINITION : Lecteur CAP

Il permet de sécuriser la réalisation de vos opérations sur les espaces banque à distance Caisse d'Épargne et lors d'un achat sur internet en apportant une authentification forte ou en apposant une signature électronique avec le lecteur dans lequel vous insérez votre carte Secur@ccès ou votre CB à usage Professionnel.

DÉFINITION : Certificat électronique Certiceo

Le Certificat Électronique est une solution d'identité numérique qualifié EIDAS⁽³⁾ qui permet de sécuriser vos échanges sur internet en apportant une authentification forte ou en apposant une signature électronique.

Le certificat électronique est délivré sur clé USB.

(1) Frais en cas de remplacement (suite à une perte ou à une destruction) ou d'ajout.

(2) Gratuit en saisie sur le site Webprotecion.

(3) Le règlement EIDAS concerne l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques.

7 EDI (ÉCHANGE DE DONNÉES INFORMATISÉES AVEC LA BANQUE)



DÉFINITION : Souscription à la carte de services de gestion de compte via des échanges de données informatisées. A l'aide d'un logiciel de gestion installé sur votre ordinateur ou accessible sur internet, vous pouvez par une connexion EBICS ou SWIFT mise en place par la Caisse d'Épargne, télétransmettre vos fichiers de virements, prélèvements, LCR, BOR (Lettre de Change Relevé, Billet à Ordre Relevé).

> CE NET REMISES

BON À SAVOIR

La Caisse d'Épargne met à votre disposition la saisie en ligne et la transmission de fichier sur sa solution Internet CE net Remises mais également la récupération des comptes-rendus de traitement, des relevés de modifications de coordonnées bancaires, des relevés de comptes, des relevés de mobilité bancaire et des impayés et la gestion des habilitations des utilisateurs. Cette solution inclut les fonctionnalités du service CE net Comptes.

- Frais de mise en place du service **Gratuit TVA**
- Frais d'intervention suite à mise à disposition des relevés de comptes, d'un nouveau mot de passe **5 €⁽¹⁾ TVA**
- Frais de modification sur l'abonnement **5 €⁽¹⁾**
- Abonnement au Service de remise d'ordres :
Dépôt de remises et suivi des ordres avec confirmation par signature électronique, récupération des comptes rendus de traitement, des relevés de modifications de coordonnées bancaires et des impayés **à partir de⁽²⁾ 46 €/mois⁽¹⁾**
- Abonnement au Service de saisie d'opérations et de remise d'ordres :
Saisie d'opérations et dépôt de remises, suivi des ordres et confirmation par signature électronique, récupération des comptes rendus de traitement, des relevés de comptes et des relevés de mobilité bancaire, gestion des habilitations des utilisateurs **à partir de⁽²⁾ 46 €/mois**

> CE NET EDI (EBICS)

Electronic Banking Internet Communication Standard : protocole de communication sécurisé permettant l'échange de fichiers entre des clients et des établissements bancaires.

- Frais de mise en place du service **Gratuit**
- Sens aller : Client/Banque (Transmission de tout type de virement, de prélèvement, et de LCR/BOR)
 - Abonnement mensuel EBICS TS confirmation par certificat électronique **à partir de⁽¹⁾ 50 €/mois TVA**
 - Abonnement mensuel EBICS T confirmation par signature électronique **à partir de⁽¹⁾ 50 €/mois TVA**
 - Abonnement mensuel EBICS T confirmation sans signature électronique par fax .. **à partir de⁽¹⁾ 50 €/mois TVA**
- Sens retour : Banque/Client (Réception de relevés de comptes, d'impayés et d'opérations)
 - Abonnement mensuel EBICS (profil T) **50 €**

> PULCEO ^{TVA} BON À SAVOIR

PulCEO est une gamme de solutions multi-bancaires en ligne pour la consultation de comptes ainsi que la gestion de trésorerie et d'opérations bancaires. L'offre PulCEO.fr implique un abonnement CE Net EDI (EBICS).

- Frais de mise en place du service PulCEO.fr :
 - À distance **à partir de 200 € TVA**
 - Sur site Client **à partir de 400 € TVA**
- Service après-vente **nous consulter**
- Abonnement PulCEO.fr⁽²⁾ incluant deux banques (dont CEPAC) et 20 comptes, historique sur 13 mois, et un utilisateur de l'option mobilité **40 €/mois TVA**
- Options PulCEO.fr :
 - Abonnement par banque supplémentaire **10 €/mois TVA**
 - Gestion des mandats et échéanciers **25 €/mois TVA**
 - Ellisphère* : portail d'informations des entreprises et des dirigeants **à partir de 15 €/mois TVA**
 - Autres options : comptes supplémentaires (pour 10 comptes), PulCEO mobile élargi, durée d'historique étendue, service Diamond **à partir de 10 €/mois/option TVA**

* Sous réserve de commercialisation et/ou sous réserve d'éligibilité et de disponibilité du service.

(1) En fonction du nombre de remises ou de relevés restitués.

(2) Coût de connexion selon votre fournisseur d'accès internet.

7

EDI (ÉCHANGE DE DONNÉES INFORMATISÉES AVEC LA BANQUE)

> SWIFTNET ^{TVA}

Réseau privé sécurisé pour les échanges de communications bancaires.

- Frais de mise en place du service nous consulter
- Abonnement mensuel SWIFTNet FileAct ou services FIN nous consulter

> AUTRES PRESTATIONS

- Relevés d'opérations (virements reçus, prélèvements reçus) par compte..... nous consulter
- Relevés format CFONB, XLM et format MT940..... nous consulter
- Accès multiple tout protocole..... nous consulter
- Outil de gestion de mandat prélèvement SEPA nous consulter ^{TVA}
- Abonnement experts comptables rapatriement des relevés de comptes..... nous consulter ^{TVA}
- Services complémentaires sur demande (liaison avec logiciels multi banques, ...)..... nous consulter
- Relevé intraday nous consulter
- Tracker SWIFT GPI..... nous consulter
- Représentation automatique des impayés de prélèvements nous consulter

8 ÉQUIPEMENT MONÉTIQUE

> MONÉTIQUE

- Ouverture / clôture de dossier nous consulter
- Commission monétique sur paiement nous consulter
- Relevé d'édition monétique mensuel et décadaire..... **Gratuit**
- Relevé d'édition monétique hebdomadaire..... 13,15 €/trimestre
- Relevé d'édition monétique journalier..... 54,80 €/trimestre
- Frais de traitement des impayés cartes bancaires 56 €/impayé
- Frais sur contrat inactif 15 €/an
- Solution d'encaissement mobile⁽¹⁾ ^{TVA}
 - DILIZI nous consulter
- Relevé Annuel de Frais d'Encaissement Cartes (RAFEC)..... **Gratuit** ^{TVA}
- Relevé Mensuel de Frais d'Encaissement Cartes (RMFEC)..... **Gratuit** ^{TVA}
- Frais de recherche sur historique de télécollecte, sur erreur de montant et sur erreur non fondée ^{TVA} 16,60 €



> TERMINAUX DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE (TPE)*

BON À SAVOIR

La Caisse d'Épargne vous propose une gamme complète de terminaux de paiement électroniques en location, performants avec un service inclus de maintenance et d'assistance téléphonique. N'hésitez pas à demander conseil auprès de votre Conseiller Professionnel.

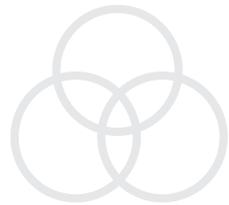
Les prix indiqués intègrent la préparation, la fourniture du matériel, la livraison, l'installation et la maintenance de l'équipement sur le territoire français.

- Location de TPE couvrant l'ensemble des besoins des commerçants (Premium, fixe, GPRS, Internet Protocol, sans contact)* ^{TVA} nous consulter
- TPE Premium : une solution allant au-delà du paiement avec des applications utiles à l'activité quotidienne, avant, pendant et après la vente (*durée d'engagement 12 mois, 24 mois ou 48 mois*) à partir de 9,90 €
- Frais d'installation de logiciels spécifiques ^{TVA} à partir de 15 €
- Indemnités applicables dans le cadre d'un contrat de location (résiliation anticipée, non restitution de matériel, échange, équipement hors d'usage)..... nous consulter
- Frais de dossier..... 50 €

(1) Offre qui n'est plus commercialisée.

* Sous réserve de commercialisation et/ou d'éligibilité du souscripteur. 22

8 ÉQUIPEMENT MONÉTIQUE



> TAP TO PAY

L'encaissement en sans contact depuis un smartphone ou une tablette. Disponible sur Google Play et App Store*.

> PAIEMENT POUR LA LOCATION DE BIENS ET SERVICES (PLBS)

..... nous consulter

BON À SAVOIR

L'offre monétique Accepteurs PLBS (Paiement pour la Location de Biens et Services) est une solution d'acceptation permettant de réaliser des demandes de pré-autorisation pour la location de biens ou de services.

> CE BOOST PAY BUSINESS⁽¹⁾ TVA

DÉFINITION : Système d'encaissement tout-en-un pour simplifier l'activité du commerçant avec un unique équipement qui réunit un TPE et un logiciel de caisse digitale. Solution à découvrir sur www.ce-boost-pay-fr⁽²⁾.

- Abonnement CE boost Pay Business **À partir de 65,50 €/mois**
 - Caisse Addic Till (conçue pour tous types de commerce)
 - Caisse Beauté (dédiée au secteur de la beauté)
- Frais de dossier, modalités de sortie du contrat **nous consulter**
- Durée d'engagement **48 mois**

> ONEY PROXI⁽³⁾

BON À SAVOIR

Offrez plus de souplesse à vos clients en leur proposant de régler par carte bancaire en 3 ou 4 fois, avec ou sans frais.

- **Paiement en 3 ou 4 fois :** % du montant TTC de l'achat réalisé par carte bancaire réparti entre le client et le commerçant.
- **Paiement en 3 ou 4 fois sans frais :** % du montant TTC de l'achat réalisé par carte bancaire pris en charge uniquement par le commerçant.
- Pour connaître les % **nous consulter**

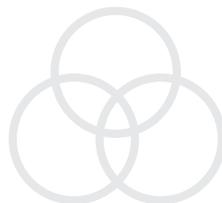
(1) CE Boost Pay Business est une offre de BPCE Payment Services - Société anonyme à Conseil d'administration au capital de 53 559 264 euros - située au 30 avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris France. Immatriculée au R.C.S. de Paris sous le n° SIREN : 345 155 337.

(2) Coût selon votre fournisseur d'accès internet.

(3) L'offre de paiement en 3x 4x, est une offre de Oney Bank proposée par la Caisse d'Épargne. Ce service est souscrit par le professionnel directement auprès de Oney Bank. Oney Bank - SA au capital de 51 286 585 € - 34 Avenue de Flandre 59 170 Croix - 546 380 197 RCS Lille Métropole - n° Orias 07 023 261 www.orias.fr.

(*) Sous réserve de commercialisation.

8 ÉQUIPEMENT MONÉTIQUE



> E-COMMERCE **TVA**

- Inscription
 - SP PLUS PRO..... **150 €**
 - SP PLUS Pro Expert..... **250 €**
 - Jepaieenligne EXPRESS*..... **50 €**

DÉFINITION : Jepaieenligne EXPRESS est une application vous permettant d'encaisser des transactions directement depuis votre Smartphone, votre tablette ou votre TPE Premium (cf. page 22).

- Abonnement mensuel
 - PAYPLUG⁽¹⁾..... **nous consulter**
PayPlug facilite l'encaissement des paiements par carte en ligne de vos clients.
 - SP PLUS PRO..... **15 €**
 - SP PLUS Pro Expert..... **30 €**
SP Plus (Service de sécurisation des ordres de paiement effectués à distance) :
SP Plus est une gamme de solutions simples et sur-mesure pour développer vos encaissements sécurisés en ligne, en toute confiance.
 - Jepaieenligne⁽²⁾..... **15 €**
 - Jepaieenligne EXPRESS*..... **8 €**

> SMILE&PAY⁽³⁾

- Smile&Pay..... **nous consulter**

DÉFINITION : Smile&Pay, un terminal de paiement ultra mobile, léger et économique pour vos encaissements. La solution idéale pour débiter. Conseillé pour un chiffre d'affaires mensuel inférieur à 10 000 €.

* Sous réserve d'éligibilité du souscripteur.

(1) Service de la société Payplug, proposé par la Caisse d'Épargne. Payplug SAS, société par actions simplifiée au capital de 255 855 €, et immatriculée au Registre du Commerce de Paris sous le numéro RCS 751 658 881. Siège social : 23-25 rue Jean-Jacques Rousseau, 75001 Paris. Établissement de paiement agréé en France par l'ACPR - Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 4 Place de Budapest CS 92459 75436 Paris Cedex 09.

(2) Jepaieenligne n'est plus commercialisé.

(3) Smile&Pay est une Société Anonyme au capital de 621 774€ inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 500 872 023 et ayant son siège social au 60, avenue Charles de Gaulle à NEUILLY-SUR-SEINE. SMILE&PAY est enregistrée sous le numéro 17228 par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution comme Etablissement de paiement.

8 ÉQUIPEMENT MONÉTIQUE

	SP Plus Pro	SP Plus Pro Expert	Je paie en ligne ⁽¹⁾	Je paie en ligne EXPRESS
Canal de vente				
- Site WEB marchand	√	√	X	X
- VAD (téléphone, courrier, fax, email)	5 €/mois ^(opt)	5 €/mois ^(opt)	X	X
- Paiement par lien incluant le contrat VADS (SMS, email,...)	X	5 €/mois	5 €/mois	√
- Formulaire de collecte de données hébergé par SP PLUS	X	X	√	10 €/mois
Moyen de paiement				
- Cartes bancaires, Visa, MasterCard, eCB	0,13 €/tr	0,13 €/tr	0,13 €/tr	0,13 €/tr
- Cartes privatives	0,13 €/tr	0,13 €/tr	X	0,13 €/tr
- American Express	5 €/mois	√	X	5 €/mois
- PayPal				
- Cetelem				
- Cartes Titre Restaurant CONECS				
- Chèques Vacances CONNECT				
Typologie de paiement				
- Paiement à la commande	√	√	√	√
- Paiement à la livraison	√	√	√	√
- Paiement différé	√	√	√	√
- Gestion compte client (abonnement et/ou identifiant)	15 €/mois	15 €/mois ^(opt)	X	X
- Paiement par lien	X	5 €/mois ^(opt)	5 €/mois ^(opt)	√
Back-office de gestion des paiements				
- Mode interface sécurisé	√	√	√	√
- Mode WEB services	X	500 € ^(opt)	X	X
Aide à la décision				
- Module d'aide à la décision : niveau 1	15 €/mois ^(opt)	√	15 €/mois ^(opt)	X
- Module d'aide à la décision : niveau 2	X	10 €/mois ^(opt)	10 €/mois ^(opt)	X
Reporting				
- Email de confirmation de paiement au commerçant	√	√	√	√
- Fichier reporting transactions et opérations	10 €/mois ^(opt)	√	10 €/mois ^(opt)	X
- Rapprochement bancaire visuel	X	25 €/mois ^(opt)	25 €/mois ^(opt)	X
- Rapprochement bancaire visuel et par fichier				
- Rapprochement impayés visuel et par fichier				
Services additionnels				
- Insertion d'un logo (page paiement et e-mail de confirmation)	√	√	√	√
- Email de confirmation de paiement à l'internaute	√	√	√	√
- Pages de paiement en multilingues	√	√	√	√
- Affichage montant en multidevises	X	√	X	√
Modalités de facturation spécifique				
- Facturation pour saisonnier par mois	10 €/mois ^(opt)	10 €/mois ^(opt)	10 €/mois ^(opt)	X

X Service non disponible
 √ Service offert en standard
 (opt) Service en option, (tr): transaction

(1) Je paie en ligne n'est plus commercialisé.

9 SERVICES EXTRA-BANCAIRES



> IZ E-COMMERCE

- IZ e-commerce nous consulter **TVA**

DÉFINITION : IZ e-commerce

Avec l'offre IZ e-commerce de Regicom⁽¹⁾, partenaire de la Caisse d'Épargne, bénéficiez des conseils de spécialistes de la création de sites internet ainsi que de la visibilité en ligne et sur les réseaux sociaux, pour développer votre activité.

> JEDECLARE.COM

Solution d'échange de données par télétransmission permettant la télécollecte de liasses fiscales et la télétransmission de relevés de compte avec les Experts comptables adhérents.

- Frais d'adhésion au service nous consulter **TVA**

> CE BOOST FID **TVA**

DÉFINITION : CE boost FID est une solution de fidélisation de la clientèle du professionnel.

- Module Analytique :
 - Frais d'inscription **Gratuit**
 - Abonnement **5 €/mois/point de vente**
- Module Fidélité
 - Frais d'inscription **150 €/point de vente**
 - Abonnement **49 €/mois/point de vente**
 - Frais de sortie de 120 € si résiliation dans les 6 premiers mois, et gratuit au-delà.
- Module Fidélité +
 - Frais d'inscription **150 €/point de vente**
 - Abonnement **79 €/mois/point de vente**
 - Frais de sortie de 120 € si résiliation dans les 6 premiers mois, et gratuit au-delà.

BON À SAVOIR

Jusqu'à 20 % de remises sur l'abonnement mensuel, Fidélité ou Fidélité +, à partir du 3ème point de vente.

> AVANCE ET GESTION DU TIERS-PAYANT*

- Avance et gestion du tiers-payant nous consulter

Solution de gestion du tiers payant (rapprochement des écritures, récupération des remboursements auprès de la sécurité sociale et des mutuelles, gestion des impayés)⁽²⁾ et avance de fonds par la Caisse d'Épargne pour couvrir le décalage de trésorerie, le temps du remboursement total.

> IPAID THAT*

- iPaid That⁽³⁾ nous consulter

Service complet de gestion comptable et financière en ligne pour les entrepreneurs incluant un service de facturation électronique.

(1) Regicom, nom commercial Regicom Webformance, SASU au capital de 5 000 000 € - RCS Nanterre n° 525 312 294 - Siège social : 36-40 Rue Raspail, 92300, LEVALLOIS PERRET, France.

(2) Prestations assurées par EMIS SANTE, nom commercial SANTE PRO, SAS au capital de 30 000 euros, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Lyon sous le numéro 489 470 930, dont le siège social est situé 331 rue de la Rotonde 42 153 RIORGUES.

(3) SAS IPT TECHNOLOGIE "iPaid That" société par actions simplifiées au capital social de 2 246,82 euros, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Rennes sous le numéro 829 997 451, dont le siège social est situé Avenue d'Alphasis - Espace Performance - 35760 Saint Grégoire, FRANCE.

* Sous réserve de commercialisation

10 FINANCEMENT*



> FINANCEMENT BANCAIRE COURT TERME

DÉCOUVERT

- Découvert autorisé
 - Frais de dossier (création) **de 80 € à 200 €/dossier**
 - Commission d'engagement..... **1,50%**

Commission calculée lors de la mise en place du crédit en appliquant un % sur le montant du découvert autorisé. Elle est perçue trimestriellement ou annuellement.

- Taux d'intérêt⁽¹⁾⁽²⁾ du découvert autorisé **Taux d'intérêt conventionnel**
indiqué aux conditions particulières de la convention de découvert

Taux d'intérêt en fonction du montant du découvert autorisé

- Commission de dépassement sur autorisation (majoration taux client)..... **à partir de + 3 %⁽³⁾**

- Découvert non autorisé
 - Taux d'intérêt⁽¹⁾ **taux maximum**
autorisé par la législation en vigueur⁽³⁾

COMMISSIONS⁽⁴⁾

- Commission sur le plus fort découvert **à partir de 0,10 %/trimestre**
Commission calculée en appliquant un pourcentage sur le plus grand solde débiteur en valeur de chaque mois. Perçue à chaque arrêté, trimestriel par défaut, elle est calculée chacun des mois consécutifs de la période séparant deux arrêts, en prenant en compte le plus fort découvert du mois.
- Commission d'immobilisation **1 %**
Commission prélevée au titre d'un solde débiteur permanent sur la période d'arrêt. Elle est calculée en appliquant un taux sur les nombres débiteurs de la période.

ESCOMPTE⁽⁵⁾

- Frais de dossier (mise en place, renouvellement) **de 80 € à 200 €/dossier**
- Taux d'intérêt⁽²⁾ avec un minimum de restitution de 10 jours ouvrés **taux de référence⁽²⁾**
+ marge (min. 5 €/effet)
- Commission sur billet financier (par billet) **3,65 €**
- Montant de la commission forfaitaire (seuil d'application de la commission forfaitaire à 750€) **7 €**
- Minimum de perception + endos lors du décompte d'incident **5 €**
- Commission d'engagement **1%**

MOBILISATION DE CRÉANCES PROFESSIONNELLES (DAILY)

- Frais de dossier (création ou renouvellement) **de 80 € à 200 €/dossier**
- Frais de convention cadre (mise en place) **52 €**
- Taux de cession-escompte « Daily » **taux de référence⁽²⁾ + marge**
- Commission de bordereau **20 €**
- Commission par créance cédée **5 €**
- Commission par notification (par courrier) **20 €**
- Commission de renouvellement / prorogation, ou de réclamation,
ou de modification, ou impayé, ou avis de sort..... **20 €/acte**
- Frais d'envoi d'un échéancier de créances (mensuel) **5,10 €**

* Après étude de votre dossier par la Caisse d'Épargne et sous réserve de son acceptation.

(1) Intérêts calculés sur le solde débiteur du compte courant.

(2) Dans le cas où l'indice de référence serait inférieur à zéro, il sera alors considéré comme étant égal à zéro.

(3) Correspond au taux d'usure.

(4) Commissions perçues sur le solde débiteur du compte courant en cas de découvert autorisé et non autorisé.

(5) Intérêts de l'escompte calculés en fonction du taux d'intérêt, de la durée et du montant des effets escomptés.

10 FINANCEMENT



AUTRES OPÉRATIONS

- Récapitulatif annuel des frais relatifs aux produits de financement à court terme **Gratuit**

AFFACTURAGE

Gestion du poste clients

- Offre d'information commerciale **nous consulter**
- Contrat d'affacturage **nous consulter**
- Flash factures **3,95% du montant financé des factures confiées**
Offre de financement à la facture, FlashFactures vous permet d'obtenir en avance le règlement de vos factures B to B. Simple, rapide, digitale et sans engagement, notre solution a été pensée pour vos besoins ponctuels de financement.
- Offre d'assurance-crédit **nous consulter**

> FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

CRÉDITS MOYEN ET LONG TERME

- Frais de dossier (en % sur le capital emprunté)
 - Concours Moyen Long Terme **1%**
 - Minimum de perception **360 €**

CRÉDIT-BAIL MOBILIER **TVA**

- Frais de dossier **2 % du montant du prix H.T. du matériel avec un minimum de 50 €**
- Publicité légale crédit-bail/Location (greffe du tribunal de Commerce) **23 €**
Cette publicité est renouvelée en cas de changement d'adresse du siège social
- Inscription d'un nantissement (incluant les frais légaux variant en fonction du montant du financement) **250 €**
- Annulation ou modification d'assurance **50 €**
- Mainlevée d'opposition - **contrat couvert par notre assurance groupe** **Gratuit**
- Mainlevée d'opposition - **contrat non couvert par notre assurance groupe** **50 €**
- Gestion d'un sinistre matériel - **contrat couvert par notre assurance groupe** **Gratuit**
- Gestion d'un sinistre matériel - **contrat non couvert par notre assurance groupe** **150 €**
- Gestion d'un sinistre à la personne (décès, invalidité et incapacité)
 - **contrat couvert par notre assurance groupe** **Gratuit**
 - **contrat non couvert par notre assurance groupe** **50 €**
- Réédition de documents (contrats, échéanciers...) ⁽¹⁾ **50 €**
- Changement de dénomination sociale (sans changement de n° Siren) **35 €**
- Changement d'immatriculation (inclus duplicata de certificat) **50 €**
- Radiation de publicité ou de gage ⁽²⁾ **35 €**
- Modification de la date d'échéancement (hors intérêt intercalaire) **50 €**
- Changement de domiciliation bancaire ou frais de mise en place d'un avis de prélèvement ⁽²⁾ **50 €**
- Changement du mode de règlement ⁽³⁾
 - De chèque ou virement à prélèvement : **Gratuit**
 - De prélèvement à chèque : **250 €**
 - De prélèvement à virement : **250 €**
- Décompte de sortie anticipée non suivi d'effet ⁽³⁾ **50 €**
- Attestations diverses (crédit impôt recherche, taxes à l'essieu...), autorisation de sortie du territoire ⁽³⁾ **50 €**

(1) Gratuit pour les actes initiés sur l'espace client.

(2) Hors frais supplémentaires facturés par votre établissement bancaire ou postal.

(3) Sous réserve d'acceptation de l'opération.

10 FINANCEMENT



■ Renseignements recherchés pour un tiers (expert-comptable, commissaire aux comptes)	75 €
■ Transfert au nom d'un nouveau locataire ⁽¹⁾	250 €
■ Modification du plan de remboursement ⁽¹⁾	250 €
■ Modification ou mainlevée de garantie ⁽¹⁾	250 €
■ Avenant au contrat ou autorisation de sous location (changement d'actionariat, de gérant, d'assuré) ⁽¹⁾	250 €
■ Frais de réaménagement amiable du plan de remboursement du contrat ⁽¹⁾	250 €
■ Gestion des amendes, taxes diverses pour le compte du locataire	50 €

CRÉDIT-BAIL IMMOBILIER **nous consulter**

LOCATION LONGUE DURÉE* **nous consulter**

AUTRES OPÉRATIONS

■ Duplicata d'un tableau d'amortissement	16 €
■ Frais d'avenant	à partir de 1,5 %
■ Changement de compte support de prélèvement	16 €
■ Attestation de prêt soldé, hors assurance, mutuelle et société de caution	12,50 €
■ Simulation de décompte de remboursement anticipé	16 €
■ Indemnités de remboursement anticipé	selon contrat
■ Indemnités de réaménagement	selon contrat
■ Modification simple du contrat avec ou sans avenant (date de prélèvement, arbitrage de valeurs de données en garantie, réduction de prêt, mainlevée avec garanties)	130 €
■ Modification complexe ⁽²⁾ par avenant (changement d'emprunteur, désolidarisation, transfert de prêt sur un autre objet) :	nous consulter
■ Frais de réaménagement de prêt sous réserve de l'accord du prêteur	1,5% du capital restant dû avec un minimum de 500€

AUTRES FRAIS

■ Frais par avis d'impayé de prêt en pli simple	22,40 €
■ Frais par lettre de relance d'échéance(s) impayée(s)	27,15 €

BON À SAVOIR

Caisse d'Épargne vous propose une gamme de financements complète en faveur de la transition énergétique : travaux d'amélioration énergétique du bâtiment, énergies renouvelables, matériel permettant de réduire la consommation d'énergie, véhicule ou flotte de véhicules propres avec bornes de rechargement. N'hésitez pas à consulter votre Conseiller.

> ASSURANCE DES EMPRUNTEURS

■ Selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur **nous consulter**

L'assurance des emprunteurs permet de sécuriser votre activité en assurant vos emprunts.

En souscrivant cette assurance lors de la mise en place du crédit, vous garantissez la prise en charge de tout ou partie du capital restant dû ou des échéances en cas d'aléa de santé des emprunteurs et/ou des cautions.

* Sous réserve de disponibilité du service.

(1) Sous réserve d'acceptation de l'opération.

(2) Modification complexe : nécessite une analyse du dossier.

10 FINANCEMENT



> CAUTIONS BANCAIRES ET GARANTIES À PREMIÈRE DEMANDE

- Frais de dossier pour concours :
 - inférieur ou égal à 3000€ à partir de **52,02 €**
 - supérieur à 3000€ à partir de **102 €**
- Commission annuelle..... de **1 % à 2 %**
- Opérations exceptionnelles : avenant, frais de mainlevée **nous consulter**

> FRAIS DE GARANTIES

S'y ajoutent éventuellement les droits d'enregistrement, les frais d'inscription initiale, de modification et de renouvellement de signification et les frais dus à la radiation.

- Prise de garanties société de caution mutuelle **nous consulter**
- Nantissement⁽¹⁾ Livrets, Dépôts à terme, contrat d'assurance vie..... **101,50 €/acte**
- Nantissement de compte-titres, parts de SCPI..... **127,80 €/acte**
- Nantissement⁽¹⁾ de fonds de commerce sous seing privé, matériel, outillage..... **518 €/acte**
- Gage⁽¹⁾ sur véhicule automobile..... **50 €/acte**
- Gage⁽¹⁾ sans dépossession de parts sociales **518 €/acte**
- Nantissement⁽¹⁾ de compte d'instruments financiers..... **518 €/acte**
- Nantissement⁽¹⁾ sur avoirs pour autre bénéficiaire (que Caisse d'Épargne) **0,10%**
(minimum **300 €/acte**)
- Nantissement⁽¹⁾ de marché public et autres garanties **nous consulter**
- Mainlevée totale (sûreté réelle ou nantissement)..... **124 €/acte**
- Mainlevée partielle (sûreté réelle ou nantissement)..... **180 €/acte**

(1) Hors frais d'enregistrement et de timbre.

11 INGÉNIERIE SOCIALE



BON À SAVOIR

L'offre Ingénierie Sociale de la Caisse d'Épargne repose sur une combinaison de dispositifs complémentaires permettant au dirigeant de défiscaliser sur le plan personnel et professionnel tout en motivant et fidélisant ses salariés.

- Épargne Salariale (PEI⁽¹⁾, PER COLi⁽¹⁾, Intéressement)..... **nous consulter**
Les offres BOX OFFICE et ES-PL (Epargne Salariale - Profession Libérale) de la Caisse d'Épargne sont de vrais leviers de défiscalisation.
Le PEI et PER COLi en sont le réceptacle et permettent au dirigeant⁽²⁾, ainsi qu'à ses collaborateurs, de se constituer une épargne à moyen terme (PEI) et/ou leur retraite (PER COLi). L'ensemble des offres d'épargne salariale bénéficie d'avantages sociaux et fiscaux, tant pour l'entreprise que pour les épargnants.
- Plan d'Épargne Retraite Obligatoire (PERO)..... **nous consulter**
Le dispositif Plan d'Épargne Retraite Obligatoire (PER Obligatoire) permet à vos salariés de se constituer une épargne supplémentaire pour la retraite grâce à des versements obligatoires de l'entreprise et du salarié, si le règlement le prévoit.
- Titre-Restaurant "Swile"⁽³⁾ (Carte)..... **nous consulter**
- Titre -Restaurant "Bimpli Resto"⁽³⁾ (Carte et chèque)..... **nous consulter**
- Titre Cadeau "Bimpli Cado"⁽³⁾ (Carte et chèque)..... **nous consulter**

(1) PEI : Plan d'Épargne Interentreprises, PER COLi : Plan d'Épargne Retraite Collectif Interentreprises.

(2) Les dispositifs d'épargne salariale profitent aux chefs d'entreprises et dirigeants non-salariés employant habituellement entre 1 et 250 salariés (en plus d'eux-mêmes), selon les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

(3) Services fournis par Swile et distribués par Caisse d'Épargne. Swile : société par actions simplifiée, au capital social de 90 199,30 euros, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Montpellier sous le numéro 824 012 173, siège social : @7center, Immeuble l'Altis, Bâtiment A, 561 rue Georges Méliès - 34 000 Montpellier. N° de TVA intracommunautaire : FR 678 2401 2173.

12 PLACEMENTS FINANCIERS



> OPÉRATIONS SUR COMPTE-TITRES ORDINAIRE (MONTANT PAR OPÉRATION SAUF INDICATION CONTRAIRE)

Outre les frais et tarifs mentionnés ci-dessous, le client est redevable de façon générale de tous frais, honoraires, impôts et taxes occasionnés par l'ouverture, le fonctionnement, la clôture du compte ou par la souscription d'un produit ou service.

- Ouverture d'un compte d'instruments financiers **Gratuit**
- Clôture d'un compte d'instruments financiers **Gratuit**

ACHATS ET VENTES D'INSTRUMENTS FINANCIERS

FRAIS SUR ORDRE DE BOURSE ACTIONS⁽¹⁾/OBLIGATIONS/OPCVM/FIA

La facturation des ordres de Bourse dépend principalement de la place sur laquelle les titres sont négociés, du montant de l'ordre et du mode de transmission choisis.

- Actions/obligations

<i>Opération ferme sur le marché au comptant</i>	En agence	Sur Internet ⁽²⁾
Taux de courtage (<i>hors impôt de Bourse</i>)	1,43 %	0,52 %
Minimum de perception	17,60 €	7,80 €
Ordre non exécuté ou annulé	10,70 €	Gratuit

- Frais achats/ventes actions ou obligations sur Bourses étrangères (taux de courtage - minimum de perception) **nous consulter**
- Opérations sur valeurs étrangères **nous consulter**

OPCVM/FIA⁽³⁾

- Souscription OPCVM/FIA du groupe BPCE **nous consulter**
- Souscription OPCVM/FIA hors groupe BPCE **32 € + frais d'émetteur**
- Rachat OPCVM/FIA du groupe BPCE hors FCP garanti ou à promesse **Gratuit**
- Rachat avant échéance de FCP garanti ou à promesse **nous consulter**
- Rachat avant échéance de FCP non garantis **nous consulter**
- Autres instruments financiers **nous consulter**

BON À SAVOIR

Grâce aux solutions d'épargne verte de Caisse d'Épargne participez efficacement à l'accélération de la transition écologique de votre région.

N'hésitez pas à consulter votre Conseiller.

> PARTS SOCIALES

- Frais de souscription, détention, rachat de parts sociales Caisse d'Épargne quel que soit le support de détention (compte dédié, CTO, ...) **Gratuit**

(1) Hors fiscalité éventuellement applicable en sus.

(2) Coût de connexion selon votre fournisseur d'accès ; pour les valeurs proposées sur le site.

(3) Les droits d'entrées et de sorties sont variables selon les OPC figurant sur le Document d'Informations Clés (DIC). Organisme de Placements collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM)/Fonds d'Investissement Alternatifs (FIA) : une partie des frais de souscription et de gestion des OPCVM/FIA peut être reversée à Caisse d'Épargne au titre de son activité de conseil en investissement et de placement.

12 PLACEMENTS FINANCIERS



> DROITS DE GARDE ^{TVA}

- Portefeuille composé uniquement de Parts Sociales Caisse d'Epargne..... **Gratuit**
- Portefeuille composé uniquement de valeurs du groupe BPCE..... **22,08 €/an**
- Compte-titres composé uniquement de valeurs du groupe BPCE..... **22,08 €/an**
- Compte-titres dédié et composé uniquement de Parts Sociales Caisse d'Epargne..... **Gratuit**
- Comptes sans position au 31/12 de l'année écoulée..... **22,08 €/an**
- Compte-titres intégrant des valeurs hors groupe BPCE
 - Frais fixe par ligne de valeurs hors groupe BPCE (a)..... **3,60 €**
 - Commission proportionnelle sur encours du portefeuille (b)..... **0,21 %**
 - Commission minimum par compte-titres (a)+(b)..... **30 €/an**
 - Commission maximum par compte-titres (a)+(b):
 - sur compte-titres de valorisation inférieure à 1M€..... **241,67 €/an**
 - sur compte-titres de valorisation supérieure ou égale à 1M€..... **nous consulter**
- Frais de tenue et de gestion de compte-titres inactif (compte inactif au sens de l'article L. 312-19 du code monétaire et financier)..... **Application des droits de garde**
Les frais et commissions prélevés annuellement ne peuvent être supérieurs aux droits de garde prélevés si le compte n'avait pas été considéré comme inactif.

BON À SAVOIR

Les droits de garde correspondent à la rémunération perçue par votre banque pour assurer la tenue et le service de votre compte-titres (paiement des dividendes, suivi des opérations sur titres...). Les droits de garde sont prélevés en début d'année civile et calculés sur la valeur des titres de l'année précédente arrêtée au 31/12.

- Opération sur valeurs étrangères..... **nous consulter**

> GESTION DE COMPTE-TITRES

- Gestion de titres non cotés (par opération)..... **127,50 €^{TVA}**
- Ouverture de compte-titres..... **Gratuit**
- Relevé annuel..... **Gratuit**
- Attestation de plus-values sur demande client..... **nous consulter**
- Édition et envoi de l'imprimé fiscal unique (IFU)..... **Gratuit**
- Duplicata de l'imprimé fiscal unique (IFU)..... **12,50 €^{TVA}**
- Délivrance d'attestations fiscales..... **à partir de 90 €**
- Transfert de compte-titres ordinaire :
 - vers un autre établissement du réseau Caisse d'Epargne..... **Gratuit**
 - vers un autre établissement (% du montant du portefeuille transféré)..... **0,10% min. 95,83 €^{TVA}**

12 PLACEMENTS FINANCIERS



BON À SAVOIR

Pour obtenir une information complète et détaillée sur les coûts et frais, il convient de se reporter aux documents réglementaires et aux informations pré-contractuelles, propres à chaque type d'opération ou instrument financier que la Caisse d'Épargne fournit au Client. Le client peut recevoir sur demande de sa part des précisions sur la rémunération de la Caisse d'Épargne perçue à ce titre. La Caisse d'Épargne propose des produits ou des services en qualité de prestataire non-indépendant, à partir de l'analyse d'une gamme issue en majeure partie du catalogue de produits et services des entités du groupe BPCE. A ce titre, la Caisse d'Épargne peut bénéficier de rétrocessions de la part de producteurs ou d'émetteurs d'instruments financiers distribués par son intermédiaire.

La Caisse d'Épargne peut bénéficier des avantages non monétaires suivants : la formation des conseillers, la fourniture d'informations relatives aux instruments financiers, la participation à une conférence, la mise à disposition d'outils, etc. Ces avantages ont pour objectif notamment d'améliorer la qualité du service fourni au client.

> SERVICES DE GESTION PRIVÉE

- Gestion sous mandat* **nous consulter**
- Etude patrimoniale **nous consulter**
- Banque Privée **nous consulter**

*Sous réserve de commercialisation et/ou sous réserve d'éligibilité et de disponibilité du service.

13 COMPTE EXCÉDENT PROFESSIONNELS ET DÉDUCTION ÉPARGNE DE PROTECTION



> COMPTE EXCEDENT PROFESSIONNELS

Le Compte Excédent Professionnels est une solution particulièrement adaptée si vous souhaitez faire fructifier de manière sécurisée vos excédents de trésorerie tout en restant libre de vos retraits. Le calcul des intérêts est quotidien. La fréquence de versement des intérêts est définie dans le contrat de souscription (versement mensuel ou trimestriel).

■ Taux..... **0,10 % annuel brut au 01/12/2023⁽¹⁾**

> DÉDUCTION EPARGNE DE PROTECTION (DEP)*

La DEP (Déduction Epargne de Protection) est une solution d'épargne introduite par la loi de finance 2019 dédiée aux exploitants agricoles soumis au régime réel d'imposition. Cette épargne permet de lisser les revenus des exploitants tout en bénéficiant d'une déduction sur le bénéfice imposable à la clôture de l'exercice. Cette épargne peut être mobilisée à tout moment et sans condition.

Le calcul des intérêts est quotidien. La fréquence des versements des intérêts est définie dans le contrat de souscription (versement mensuel ou trimestriel).

*Sous réserve de disponibilité du service.

(1) Le taux applicable lors de l'ouverture du compte est susceptible d'évolution sur la base des Conditions et tarifs des principaux services et opérations bancaires applicables aux clientèles professionnelles de la Caisse d'Épargne. Le Titulaire sera informé préalablement par la Caisse d'Épargne de cette évolution par message sur le relevé de compte ou par tout moyen à la convenance de cette dernière.

14 COMMERCE INTERNATIONAL



> OFFRE PRAMEX INTERNATIONAL nous consulter

La Caisse d'Épargne facilite le développement de vos activités à l'international. Vous envisagez de vous implanter à l'étranger ou souhaitez optimiser le fonctionnement de votre filiale. La Caisse d'Épargne et les équipes spécialisées de notre partenaire Pramex International vous proposent un accompagnement sur mesure. Parlez-en à votre chargé d'affaires et à nos experts.

> COMPTES EN DEVISES

- Ouverture de compte **Gratuit**
- Envoi de relevés (périodicité mensuelle) **Gratuit**
- Frais de tenue de compte en devises tous marchés⁽¹⁾ **60 €/trimestre**
- Clôture de compte **Gratuit**
- Commission de mouvement⁽¹⁾ **à partir de 0,098 % avec un minimum de perception de 16,20€/trimestre**
- Versement d'espèces (hors prestations particulières)⁽²⁾ **nous consulter**
- Autres prestations **se référer à la rubrique COMPTE COURANT pages 8 et 9**

> PLACEMENT A TERME EN DEVISES nous consulter

> OPÉRATIONS DE CHANGE

CLICK'N TRADE

- Abonnement Click'n Trade (outil de gestion en ligne des opérations de change) **nous consulter**

CHANGE AU COMPTANT*

- Commission de change⁽³⁾⁽⁴⁾ (par opération) **0,05 % min. 15 €**
- Frais sur opération de change manuel (achat / vente) **9,20 € / opération**

CHANGE A TERME*

- Frais de mise en place **20 € / dossier**
- Commission de change⁽³⁾⁽⁴⁾ (par opération) **0,05 % min. 15 €**
- Frais de levée anticipée **15 €**
- Frais de prorogation **15 €**

CHANGE A TERME PREAVIS +*

- Frais de mise en place **50 € / dossier**
- Commission de change perçue à chaque levée⁽³⁾⁽⁴⁾ **0,05 % min. 15 €**

SWAP DE CHANGE*

- Frais de mise en place **nous consulter**
- Commission de change⁽³⁾⁽⁴⁾ **0,05 % min. 15 €**

AUTRES SERVICES

- Instruments financiers à terme de change (options, produits structurés...) **nous consulter**

* Spécificités Clientèles domiciliées à Saint-Pierre et Miquelon : nous consulter.

(1) Montants prélevés dans la devise, sur le compte en devises concerné.

(2) Sous réserve de disponibilité du service.

(3) La commission est perçue à la livraison des devises.

(4) Le montant maximum de la commission de change ne peut excéder 1000€.

14 COMMERCE INTERNATIONAL



> OPÉRATIONS INTERNATIONALES HORS SEPA

BON À SAVOIR :

Les opérations internationales hors SEPA couvrent les opérations en euros en provenance ou à destination d'un pays hors zone SEPA (cf Lexique), ainsi que les opérations réalisées dans une devise autre que l'euro quel que soit le pays.

Il existe 3 modalités d'application des frais relatifs aux virements internationaux :

- Code frais « OUR » : l'ensemble des frais est à la charge de l'émetteur du virement. Ceux de la Caisse d'Épargne CEPAC, ceux de la banque du bénéficiaire et ceux du correspondant s'il y a lieu.
- Code frais « SHA » (SHARE) : l'émetteur du virement et le bénéficiaire paient chacun les frais de leur banque respective. Cette option s'applique par défaut.
- Code frais « BEN » (BENEFICIARY) : l'ensemble des frais est à la charge du bénéficiaire du virement.

Conformément à la 2ème Directive Européenne sur les Services de Paiement (DSP2) seul le code frais « SHARE » (frais partagés) est applicable aux opérations au sein de l'EEE dans une devise de l'EEE.

Frais de correspondants :

Les tarifs indiqués seront, le cas échéant, complétés par les montants au coût réel des commissions et frais facturés par les correspondants et/ou les banques des bénéficiaires ou donneurs d'ordre.

OPÉRATIONS DE PAIEMENT

CARTES

Se reporter aux pages 12 et 13 pour les paiements et retraits en euros et en devises.

PAIEMENT PAR CHÈQUE ÉMIS VERS L'ÉTRANGER (euros ou devises)

- Commission de services (par chèque) **0,10 % min. 19 € max. 1000 €**
- Commission de change si chèque en devises⁽¹⁾ **0,05 % min. 15 €**
- Frais d'émission d'un chèque de banque en agence* **nous consulter**

ÉMISSION D'UN VIREMENT NON SEPA

Virement en euros dans l'EEE incomplet ou frais non partagés, virement hors EEE (quel que soit le montant) ou virement en devises (quel que soit le pays).

En euros et par opération

	En agence / par téléphone	Par Télétransmission ⁽³⁾
Commission d'émission ⁽²⁾	0,10 %	15 €
Minimum de perception	25 €	
Commission de change si devises ⁽¹⁾	0,05 %	
Minimum de perception	15 €	
Frais de correspondants	20 € / vir	

DATES DE VALEUR APPLIQUÉES AUX TRANSFERTS⁽⁴⁾

Opérations en euros ou en devises

- Virement émis avec ou sans change **Valeur J (J = date d'exécution du transfert)**

(*) Sous réserve de disponibilité du service.

(1) Le cours de change appliqué est celui en vigueur le jour de la transaction. Le montant maximum de la commission de change ne peut excéder 1000€.

(2) Le montant maximum de la commission d'émission ne peut excéder 1000€.

(3) Service de Banque à distance (EDI, CE NET, EBICS, Direct Ecureuil PRO, ...). Tarifs hors frais d'abonnement, hors coût de connexion (selon votre fournisseur d'accès internet).

(4) Heure de métropole.

14 COMMERCE INTERNATIONAL



> OPÉRATIONS D'ENCAISSEMENT

ENCAISSEMENT DE CHÈQUE ÉMIS DEPUIS L'ÉTRANGER EN EUROS OU EN DEVISES

Frais par chèque	Emis en euros	Emis en devises
Commission d'encaissement	0,10 %	0,10 %
- Minimum de perception	19 €	19 €
- Maximum de perception	70 €	80 €
Commission de change si devise ⁽¹⁾	0,05 % min. 15 €	

- Chèque étranger remis à l'encaissement impayé **34 € + frais de banque étrangère**

DELAIS DE DISPONIBILITÉ DES FONDS

- Chèque d'un montant < 4500€ (crédit immédiat Sauf Bonne Fin) avec délai de mise à disposition d'un maximum de 30 jours calendaires sans garantie de paiement.
- Chèque d'un montant > ou = 4500€ ou libellé en devises (Crédit Après Encaissement) : à réception des fonds.

VIREMENT REÇU DE L'ÉTRANGER

- Virement HORS SEPA (en euros hors zone SEPA, en devise quel que soit le pays)
 - Frais par virement **13 €**
 - Commission de change⁽¹⁾ **0,05 % min. 15 €**

DATES DE VALEUR APPLIQUÉES AUX RAPATRIEMENTS⁽²⁾

- Opérations en euros ou en devises
 - Rapatriement en euros **Valeur J (J étant la date de réception des fonds)**
 - Rapatriement en devises sans change **Valeur J + 2 JO⁽³⁾**
 - Rapatriement en devises avec change **Valeur J + 2 JO⁽³⁾**

> OPÉRATIONS TRADE

SERVICE TRADE PAR INTERNET

Portail TRADE pour la gestion des crédits documentaires (options en cours de développement pour la gestion des remises documentaires et garanties internationales)

- Frais d'installation **nous consulter**

> REMISES DOCUMENTAIRES ET REMISES LIBRES (EFFETS)

À l'import (par opération)

- Commission d'encaissement **45 €**
- Commission d'acceptation **0,15 % min. 60 €**
- Commission d'aval **nous consulter**
- Commission de modification **45 €**
- Commission de clôture **50 €**
- Frais d'impayé **45 €**
- Frais de bon de cession (pour les Remises documentaires IMPORT) **120 €**
- Frais de port **20 €**
- Frais de courrier express en Europe **20 €**
- Frais de courrier express hors Europe **40 €**
- Frais Swift **40 €**

(1) Le montant maximum de la commission de change ne peut excéder 1000€. Le cours de change appliqué est celui en vigueur le jour de la transaction.

(2) Heure de métropole.

(3) JO : Jour ouvré selon les critères de la Banque de France : du lundi au vendredi même si l'agence est ouverte le samedi (sauf exception pour les chèques remis le vendredi et crédités le samedi selon le fonctionnement des Centres de Traitement des Chèques).

14 COMMERCE INTERNATIONAL



À l'export (par opération)

■ Commission d'encaissement	0,20 % min. 75 €
■ Commission d'acceptation	nous consulter
■ Frais de relance	nous consulter
■ Commission de modification	45 €
■ Commission de clôture	50 €
■ Frais d'impayé	45 €
■ Frais Swift	40 €
■ Frais de port	20 €
■ Frais de courrier express en Europe	20 €
■ Frais de courrier express hors Europe	40 €

> CRÉDITS DOCUMENTAIRES

À l'import (par opération)

■ Commission d'engagement (ouverture) par trimestre indivisible	0,25 % min. 120 €
<i>Commission calculée sur le montant initial du crédit documentaire (tolérance incluse) et perçue sur la période, date d'ouverture/date de validité, par trimestre indivisible</i>	
■ Commission de modification en montant ou validité par trimestre indivisible	0,25 % min. 120 €
■ Commission de modification fixe (autre que montant et validité)	105 €
■ Commission de levée de document (vérification des documents)	0,125 % min. 115 €
■ Commission d'acceptation ou de paiement différé par mois indivisible ⁽¹⁾	0,083 % l'an min. 80 €
<i>Dans le cas d'un crédit documentaire à usance, une deuxième commission est calculée en complément de la commission d'engagement sur le montant utilisé et perçue pour la période, date de validité/date de règlement, par mois indivisible.</i>	
■ Frais fixe pour présentation de documents irréguliers à la charge du bénéficiaire	130 € en équivalent devise
■ Frais sur paiement de commission agent	nous consulter
■ Frais supplémentaires acte complexe, projet, ou traduction	selon complexité (min. 150 €)
■ Option UPAS* : Usance Paid At Sight	
- Frais de tirage perçus à l'évènement	nous consulter
<i>Ces frais seront déduits du règlement si les frais relatifs à l'option UPAS sont à la charge du bénéficiaire</i>	
- Conditions de financement	nous consulter

À l'export (par opération)

-> Forfaits crédits documentaires export montant <= à 100K€

Ils comprennent : une notification / confirmation, une modification, une utilisation et des frais annexes (hors commission de transfert de crédit)

■ Crédit documentaire :	
- Notifié inférieur à 100K€	320 €
- Confirmé inférieur à 50K€	370 €
- Confirmé de 50K€ à 100K€	500 €
■ Modification supplémentaire	60 €
■ Utilisation supplémentaire	100 €

-> Crédits documentaires export montant > à 100K€ - Tarification unitaire

■ Commission :	
- de notification (en % du montant si le montant du crédit est)	
• inférieur ou égal à 1 500K€	0,10 % min. 105 €
• supérieur à 1 500K€	0,05 % min. 105 €
- de modification	105 €
- de levée de documents (en % du montant)	0,15 % min. 140 €
- d'encaissement (en % du montant)	0,10 % min. 75 €
- de transfert (en % du montant)	0,125 % min. 125 €
- de paiement sur transfert (en % du montant)	0,0625 % min. 115 €
- de confirmation	nous consulter (min. 350 €)
- d'acceptation ou de paiement différé	nous consulter (min. 350 €)
■ Frais d'intervention à la demande	90 €

(1) Minimum 2 mois.

* Sous réserve de commercialisation.

14 COMMERCE INTERNATIONAL



> GARANTIES INTERNATIONALES

Les garanties bancaires internationales sont des engagements par signature émis ou reçus :

- dans le cadre d'un marché export (garantie de soumission, de restitution d'acompte, de bonne exécution, de dispense retenue de garantie...);
- dans le cadre d'un marché import ou courant d'affaires en garantie de paiement de marchandises ou de services.

Elles peuvent prendre différentes formes juridiques :

- cautionnement (de droit français i.e. accessoire au contrat);
- garantie à première demande (autonome par rapport au contrat), lettre de crédit Stand-By (SBLC : "Stand-By Letter of Credit").

GARANTIES ÉMISES (PAR OPÉRATION)

■ Commission d'émission / d'engagement.....	0,375 % min. 200 €
Commission perçue trimestriellement (par trimestre indivisible) et d'avance sur la durée de l'engagement.	
■ Commission de modification (augmentation montant ou validité).....	0,375 % min. 200 €
■ Commission de modification de termes (autre que engagement).....	75 €
■ Frais d'acte simple.....	à partir de 150 €
■ Frais de mainlevée.....	75 €
■ Commission de vérification d'appel en paiement (mise en jeu de la garantie).....	150 €
■ Frais supplémentaires pour acte complexe, projet ou traduction.....	nous consulter (min. 150 €)

GARANTIES REÇUES (PAR OPÉRATION)

■ Frais d'étude et de structuration, établissement projet d'acte.....	nous consulter
■ Commission de transmission.....	80 €
■ Commission de notification (authentification, sans engagement de notre part).....	0,10 % du montant min. 115 €
■ Commission de réémission ou confirmation.....	nous consulter
■ Commission de notification d'avenant à la garantie (hors montant et/ou durée) pour les garanties réémises ou confirmées.....	115 €
■ Commission de modification montant et/ou durée pour les garanties réémises ou confirmées.....	nous consulter
■ Commission de vérification d'appel en paiement (mise en jeu de la garantie).....	0,20 % min. 115 €
■ Commission de mise en conformité de l'appel en paiement.....	175 €

> OFFRE COFACE..... nous consulter

La Caisse d'Épargne facilite la mise en place de cautions dans le cadre de vos contrats export.

> FINANCEMENT (PAR OPÉRATION)

MOBILISATION DE CRÉANCES NÉES SUR L'ÉTRANGER (MCNE)

■ Taux d'intérêt.....	nous consulter
■ Commission de bordereau.....	20 €
■ Commission de notification.....	20 €
■ Commission par créance cédée.....	5 €
■ Commission de prorogation, ou de réclamation, ou de modification, ou impayé ou avis de sort.....	20 €

AVANCES EN DEVICES (IMPORT OU EXPORT)

■ Commission de mise en place (% du montant de l'autorisation).....	à partir de 1 %
■ Frais de tirage.....	30 € / tirage
■ Prorogation.....	30 €
■ Taux de l'avance.....	nous consulter

> FRAIS ANNEXES SUR LES OPÉRATIONS INTERNATIONALES ET TRADE (PAR OPÉRATION)

■ Frais de courrier simple.....	20 €
■ Frais de courrier express.....	40 €
■ Frais de Swift.....	40 €
■ Demande justificatif de paiement / copie message Swift.....	25 €
■ Bon de cession (levée de consignation bancaire).....	120 €

15 LEXIQUE DES TERMES UTILISÉS



ARRÊTÉ DE COMPTE

La Caisse d'Épargne établit un arrêté de compte trimestriel (ou ticket d'agios) à la fin de chaque période, qui reprend notamment :

- Les intérêts débiteurs,
- Les commissions,
- Les frais éventuels,
- Les TEG.

AUTORISATION DE DÉCOUVERT

L'autorisation de découvert permet au client de rendre débiteur le solde de son compte jusqu'à un montant maximal accordé par la banque et pendant une durée définie dans le contrat. Cette solution est donc plus particulièrement adaptée à certains cycles d'exploitation plus longs et à certaines activités générant des besoins de trésorerie plus récurrents.

BIC (BANK IDENTIFIER CODE)

Codification internationale sur 8 ou 11 caractères alpha numériques, attribuée par l'ISO (Organisation pour la Standardisation Internationale) et servant à identifier un établissement financier ou non financier.

CADUCITÉ D'UN MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Le mandat de prélèvement SEPA cesse d'être valide et devient donc caduc lorsqu'aucune opération s'y référant n'a été exécutée depuis 36 mois.

CESSION DE CRÉANCES PROFESSIONNELLES « DAILY »

La cession de créances professionnelles « Daily » correspond à la cession de certaines créances (factures émises sur un ou plusieurs clients) à la banque via un bordereau. Après traitement, la banque octroie un crédit en contrepartie de ces factures par exemple sous la forme d'une ligne de crédit sur un compte spécifique dédié, ou d'un découvert autorisé garanti par les créances (cession à titre de garantie).

Elle peut aussi faire l'avance de la créance cédée avant sa date d'échéance (cession à titre d'escompte).

COMPTE INACTIF

Un compte est considéré comme inactif à l'issue d'une période au cours de laquelle les deux conditions suivantes sont remplies :

- 1) le compte n'a fait l'objet d'aucune opération, hors inscription d'intérêts et de frais et commissions de toutes natures ou versement de produits ou remboursement de titres de capital ou de créance durant une période de 12 mois pour les comptes courants et de 5 ans pour les comptes d'instruments financiers, les comptes à terme, comptes sur livret et les livrets d'épargne réglementés ;
- 2) le titulaire du compte, son représentant légal ou la personne habilitée par lui ne s'est pas manifesté, sous quelque forme que ce soit, ni n'a effectué aucune opération sur un autre compte ouvert à son nom dans les livres de l'établissement.

CRÉDIT COURT TERME

Le crédit court terme est un prêt destiné à répondre à des situations spécifiques générant des décalages de trésorerie plus importants (liés à un accroissement ponctuel de l'activité, au financement d'un actif) ou plus longs (en raison d'un cycle d'exploitation atypique, saisonnier ou international...).

DATE DE VALEUR

La date de valeur est la date de référence qui sert au calcul des intérêts créditeurs ou débiteurs (agios).

EPC (EUROPEAN PAYMENTS COUNCIL/ CONSEIL EUROPÉEN DES PAIEMENTS)

Instance créée en 2002 par les établissements de crédit européens et des associations professionnelles.

Il est chargé de définir les moyens de paiement en Europe et les infrastructures afférentes.

15 LEXIQUE DES TERMES UTILISÉS



ESCOMPTE

L'escompte permet d'obtenir le paiement par la banque d'un effet de commerce (lettre de change, billet à ordre) avant sa date d'échéance, dans les limites d'un plafond (ligne d'escompte) autorisé par la banque et sous réserve de son acceptation de l'effet. La banque est remboursée par le paiement de l'effet, à son échéance, par le client. On parle de tireur pour l'émetteur de l'effet (fournisseur) sur un de ses clients (le débiteur, aussi appelé le tiré).

ESPACE SEPA

Sont membres de l'espace SEPA :

- les 27 États membres de l'Union européenne;
- Les quatre États membres de l'Association européenne de libre échange : Islande, Liechtenstein, Norvège, Suisse ;
- Les principautés d'Andorre et de Monaco, la République de Saint-Marin et l'état de la Cité du Vatican.
- Le Royaume-Uni.

En ce qui concerne la France, les départements et régions d'outre-mer (Guadeloupe, Martinique, Guyane, Réunion et Mayotte), de même que les territoires de Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy et les parties française de Saint-Martin, Jersey, Guernesey et Île de Man font partie de l'espace SEPA.

IBAN

International Bank Account Number, identifiant international de compte bancaire.

ICS (IDENTIFIANT CRÉANCIER SEPA)

Identifiant désignant de façon unique un créancier émetteur d'ordres de prélèvements SEPA.

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Mandat par lequel le débiteur, d'une part, autorise un créancier à émettre des prélèvements SEPA payables sur son compte, et d'autre part, autorise sa banque à débiter son compte du montant des prélèvements présentés par le créancier mentionné sur le mandat.

OPPOSITION SUR UN OU PLUSIEURS PRÉLÈVEMENTS

Instruction donnée par le débiteur à sa banque de ne pas payer un ou plusieurs prélèvements à venir. Le code monétaire et financier utilise aussi les termes de révocation de l'ordre de paiement.

PRÉ-NOTIFICATION

Information donnée par le créancier à son débiteur sur la créance objet du prélèvement ; l'information peut se faire par tout moyen (avis, échéance, facture) dans un délai de 14 jours calendaires minimum avant la date d'échéance du prélèvement.

RETRAIT DE CONSENTEMENT OU RÉSILIATION D'UN MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Décision du débiteur, notifiée au créancier, par laquelle il met fin à l'autorisation donnée au créancier d'émettre des ordres de prélèvements SEPA et à l'autorisation antérieurement donnée à sa banque de débiter son compte du montant des ordres présentés, figurant sur le formulaire unique de mandat remis par le débiteur à son créancier.

RIB ou RICE (Relevé Identité Caisse Epargne)

Codification permettant, en France, d'identifier les coordonnées bancaires d'un client (nom du titulaire du compte, nom de la banque, code établissement, code guichet, numéro de compte et clé de contrôle).

RUM (RÉFÉRENCE UNIQUE DU MANDAT)

Identifiant donné par le créancier à chaque mandat de prélèvement.

SCT

SEPA Credit Transfert : virement SEPA.

SDD

SEPA Direct Debit : prélèvement SEPA.

- SDD B2B : SEPA Direct Debit Business to Business.
- Le prélèvement SEPA B2B, optionnel, est dédié exclusivement aux paiements entre entreprises, professionnels et associations.

15 LEXIQUE DES TERMES UTILISÉS



- SDD CORE : SEPA Direct Debit CORE.
- Le prélèvement SEPA CORE est adapté à toutes les clientèles.

SEPA

L'espace unique des paiements en euros :

Single Euro Payments Area (SEPA) désigne l'espace dans lequel, depuis janvier 2008, tous les acteurs économiques (personnes physiques, personnes morales, institutions) peuvent effectuer et recevoir des paiements en euros, quel que soit le pays de la zone SEPA dans lequel ils se trouvent, aux mêmes conditions de qualité, de délai et de tarification. SEPA émane d'une volonté de la Communauté européenne de créer un espace harmonisé des paiements.

TAUX EFFECTIF GLOBAL (T.E.G.)

articles R 314-1 et suivants du code de la consommation

Le TEG est un taux représentatif du coût total du crédit, exprimé en pourcentage annuel du montant du crédit consenti.

Le TEG réellement appliqué au découvert sera mentionné, a posteriori, sur vos relevés de compte, compte tenu du tirage effectivement réalisé et du montant des intérêts, commissions et frais perçus par la Caisse d'Épargne conformément aux articles R314-1 et suivants du code de la consommation.

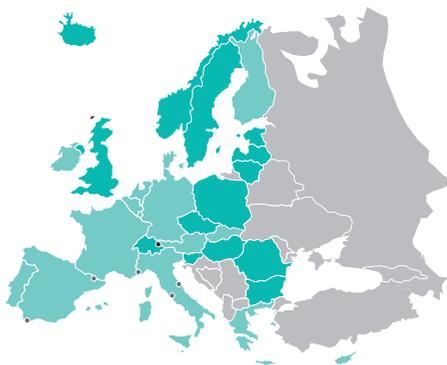
Exemple d'un calcul de TEG, mentionné à titre purement indicatif pour un découvert autorisé d'une durée indéterminée de 10 000 euros :

en supposant une utilisation constante et intégrale du découvert sur une durée maximale d'une année de 365 jours,

- avec un taux d'intérêt fixe indicatif de 5,00 %,
- des frais de dossier de 100 euros (1 % du montant du découvert),
- une commission d'engagement de 100 euros (1% du montant du découvert). Soit un TEG Indicatif de 7,00 % l'an.

ZONE EEE : ESPACE ÉCONOMIQUE EUROPÉEN, COMPOSÉ DES PAYS SUIVANTS :

Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède, République tchèque.



- Pays de la zone euro
- Pays de la zone SEPA

16 NUMÉROS UTILES



La Caisse d'Épargne met à votre disposition des accès directs non surtaxés aux services suivants :

> CARTE BANCAIRE

Pour toute perte ou utilisation frauduleuse de votre carte bancaire, avertissez immédiatement votre agence Caisse d'Épargne ou contactez le Centre d'Opposition Caisse d'Épargne.

↳ PERTE/VOL/UTILISATION FRAUDULEUSE :

09 69 36 39 39 Service gratuit + prix appel

Ou sur Direct Écureuil Pro par internet - www.caisse-epargne.fr⁽¹⁾

Ou depuis votre Smartphone, iPhone®  sur www.m.caisse-epargne.fr⁽¹⁾

> MONÉTIQUE COMMERÇANTS

Pour toute aide, contactez votre Assistance Caisse d'Épargne.

SAV TPE :

↳ TECHNIQUE (TPE) POUR LA METROPOLE (hors premium):

09 69 39 16 17 Service gratuit + prix appel

Assistance téléphonique du lundi au samedi de 8h à 20h (heures de métropole), (Appels techniques, renseignements, télécollectes)

↳ TECHNIQUE (TPE) POUR L'OUTRE-MER :

N°Cristal 09 69 39 57 44

APPEL NON SURTAXE

Du lundi au samedi de 8h à 20h (heure locale).

↳ TPE premium et CE Boost Pay Business :

N°Cristal 09 69 36 06 86

APPEL NON SURTAXE

↳ SP PLUS/JEPAIEENLIGNE :

09 69 37 80 30 Service gratuit + prix appel

↳ SAV :

0 825 888 613 Service gratuit + prix appel

(Traitement des remises CB, traitement de tickets, renseignements impayés, suivi de dossiers en cours)

Du lundi au samedi de 9h à 18h.
(heures de métropole)

↳ SAFICARD :

0 800 216 543 Service & appel gratuits

Contact mail : adv@saficard.com⁽¹⁾
(Traitement des remises CB, traitement de tickets, renseignements impayés, suivi de dossiers en cours)
Du lundi au vendredi de 9h30 à 12h et de 14h à 18h.
Heure de métropole.

↳ DILIZI - Assistante :

09 69 32 49 91 Service gratuit + prix appel

Contact mail : support@dilizi.fr⁽¹⁾

Du lundi au samedi de 8h à 20h.
Heure de métropole.

↳ CENTRE D'AUTORISATIONS : - 7/7j - 24h/24h

0 825 898 989 Service gratuit + prix appel

> ASSURANCES

Pour tout besoin d'assistance, de mise à jour de vos contrats ou en cas de sinistre, contactez les Assurances distribuées par la Caisse d'Épargne.

Pour les contrats Protection de l'Activité Professionnelle, Garanties Santé Côté Pro, Complémentaire Santé Salariés, Assurance Multirisque Professionnelle, Assurance Auto des professionnels, Assurance Moyens de Paiement Pro Plus et Securexpress Assurance.

ASSISTANCE CONTRATS ET SINISTRE

09 69 36 28 37 Service gratuit + prix appel

(1) Coût de connexion selon votre fournisseur d'accès internet.

16 NUMÉROS UTILES



> NOS PARTENAIRES

BPCE IARD

SA à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 50 000 000 € entièrement versé. 401 380 472 RCS NIORT
Siège Social : Chaban 79180 CHAURAY
Adresse : Chauray, BP 8410, 79024 NIORT Cedex 09.
Entreprise régie par le Code des Assurances.

BPCE ASSURANCES IARD

Société anonyme au capital de 61 996 212 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris, sous le numéro 350 663 860, entreprise régie par le Code des assurances ayant son siège social au 7, promenade Germaine Sablon - 75013 Paris.
Entité du groupe BPCE titulaire de l'identifiant unique REP Papiers N° FR232 581-03 FWUB délivré par l'ADEME.

BPCE VIE

7, Promenade Germaine Sablon 75013 -France.
Société anonyme au capital social de 161 469 776 €. Entreprise régie par le code des assurances-349 004 341 RCS Paris.



APIVIA MACIF MUTUELLE

SIREN 779 558 501.
Siège social : 17-21 place Etienne Pernet - 75015 Paris cedex 15.
Mutuelle régie par le Livre II du Code de la mutualité et adhérente à la Mutualité Française.

IMA ASSURANCES

Société anonyme au capital de 157 000 000 euros entièrement libéré. Entreprise régie par le code des Assurances.
481 511 632 RCS NIORT.
Siège social : 118, avenue de Paris
CS40 000 - 79033 Niort cedex 9.
Entreprise régie par le Code des assurances.

IMA GIE

Groupement d'intérêt économique au capital de 3 547 170 Euros.
Siège social : 118, avenue de Paris - 79033 Niort Cedex 9.

17 EXPRIMER UNE RÉCLAMATION RÉSOLUERE UN LITIGE



> VOTRE CAISSE D'ÉPARGNE : VOTRE INTERLOCUTEUR PRIVILÉGIÉ

Nous veillons à vous apporter en permanence la meilleure qualité de service, de conseil et d'écoute.

En cas d'insatisfaction ou de désaccord, votre conseiller en agence est votre interlocuteur privilégié pour répondre à votre réclamation.

Si la réponse ou solution qui vous a été apportée ne vous convient pas, vous pouvez transmettre votre réclamation au Département Relations Clients.

Par courrier	Par internet ⁽¹⁾
Caisse d'Épargne CEPAC Département Relations Clients Place Estrangin Pastré - BP 108 13254 MARSEILLE CEDEX 06	www.caisse-epargne.fr/cepac/votre-banque/ reclamation-et-mediation

Nous nous engageons à vous répondre sous 10 jours ouvrables à compter de l'envoi de votre réclamation. Toutefois, si une analyse plus approfondie de votre dossier est nécessaire et entraîne un dépassement de délai, nous nous engageons à vous communiquer le nouveau délai, ne devrait pas dépasser deux mois (à compter de la date d'envoi de votre réclamation).

Concernant les réclamations liées aux services de paiement (opérations par carte bancaire, virement, prélèvement...), la Caisse d'Épargne vous répondra dans les 15 jours ouvrables à compter de la réception de votre réclamation. Cependant, si un délai supplémentaire est nécessaire pour vous répondre, nous vous adresserons une réponse d'attente motivant ce délai et précisant la date ultime de notre réponse. En tout état de cause, vous recevrez une réponse définitive au plus tard 35 jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation.

(1) Coût de connexion selon votre fournisseur d'accès internet.

17 EXPRIMER UNE RÉCLAMATION RÉSOLVER UN LITIGE



> VOTRE RECOURS EN MÉDIATION : VOTRE DERNIER RECOURS EN CAS DE LITIGE

Lorsqu'aucune solution n'a été trouvée auprès de votre agence et du Département Relations Clients, ou en l'absence de réponse vous pouvez saisir **gratuitement** un médiateur compétent. Il a pour mission de rechercher, en toute impartialité, une solution amiable pour les litiges entrant dans son champ d'action tel que défini dans la Charte de médiation et/ou les conditions de médiation disponibles sur le site internet du médiateur concerné.

Le médiateur du crédit aux entreprises (entreprises, créateurs, chef d'entreprise, commerçants, artisans ou profession libérale, associations soumises aux impôts commerciaux, SCI professionnelles ...) pour les difficultés relatives à l'obtention, le maintien du crédit ou des garanties, à l'affacturage et à l'assurance-crédit.

PAR INTERNET⁽¹⁾ (contact dans les 48h)

Dossier à remplir en ligne sur le site : <https://mediateur-credit.banque-france.fr>

Le médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers est compétent pour les litiges sur les placements financiers - hors assurance vie - (obligations, actions, OPC ...), l'information des investisseurs, l'exécution des ordres (délais, contenu), les problèmes de tenue des comptes titres...

Par internet ⁽¹⁾	Par courrier
http://www.amf-france.org	Médiateur de l'AMF - Autorité des Marchés Financiers 17 Place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02

Le médiateur de l'assurance pour les litiges ne relevant pas de la commercialisation d'un contrat d'assurance mais portant exclusivement sur son application ou sur son interprétation.

Par internet ⁽¹⁾	Par courrier
www.mediation-assurance.org	Le Médiateur de l'Assurance-TSA 50110 75441 Paris Cedex 09

Le médiateur des entrepreneurs individuels exclusivement (personnes physiques agissant pour des besoins professionnels), pour les litiges liés à la souscription d'un produit ou service bancaire (hors produits financiers), à la gestion d'un crédit (hors décision d'octroi ou de refus du crédit), et à la commercialisation d'un produit d'assurance.

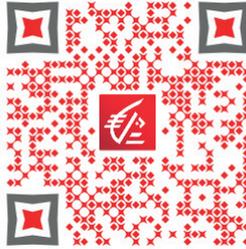
Par internet ⁽¹⁾	Par courrier
https://www.mediateur-cepac.fr	A l'attention du Médiateur auprès de la Caisse d'Épargne CEPAC B.P. 5508 83097 TOULON Cedex

PLUS D'INFORMATIONS

www.caisse-epargne.fr/professionnels⁽¹⁾

Document non contractuel et sous réserve de commercialisation des produits et services dans votre Caisse d'Épargne.

(1) Coût de connexion selon votre fournisseur d'accès internet.



Pour accéder à nos dossiers conseils tarification
et comprendre nos frais bancaires, rendez-vous sur :
www.caisse-epargne.fr



REF. CEPAC 11406 (01-2024)



Caisse d'Épargne CEPAC, Banque coopérative régie par les art. L. 512-85 et suivants du Code Monétaire et Financier - SA à Directoire et Conseil d'Orientation et de Surveillance au capital de 1.100.000.000 euros - Siège social : Place Estrangin Pastré - 13006 Marseille - 775 559 404 RCS Marseille - Intermédiaire en assurance, immatriculé à l'ORIAS sous le numéro 07 006 180 - www.orias.fr - Titulaire de la carte professionnelle « transactions sur immeubles et fonds de commerce sans perception de fonds effets ou valeurs » n° CPI 1310 2016 000 009 983 délivrée par la CCI de Marseille-Provence, garantie par la CEGC - 16 rue Hoche-Tour Kupka B - TSA 39999 - 92919 la Défense Cedex. • Crédit photos : AdobeStock. **Identifiant unique REP Papiers n° FR232581_03FWUB (BPCE – SIRET 493 455 042)**